

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres

Siège social :

Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :

12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 OCTOBRE 2025

**EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Dates de la convocation : 19 et 26 septembre 2025

L'an deux mil vingt et cinq, le 02 du mois d'octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

MEMBRES PRESENTS	POUVOIR DE
GUILHEM Bernard	RIBES Eve
WALTON Samuel	
BOISARD Joachim	MERCIER-LACHAPELLE Bernard
BLOT Eric	
MASSIAS Michel	VIANDON Catherine
MAUREY Ludovic	
LELEU Pascal	
PREVOT René (jusqu'à D AEP n°026/2025)	
DUBREUIL Thierry	
CHALLENGEAS Renaud	
LAMAISSON Jean-Luc	
COUREGE Matthieu	
CHABANAIS Guy	
TRAVAILLOT Josette	
PLATON Serge	

Invité excusé :

- Monsieur **Laurent KERMABON** - Vice-président à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et à la transition écologique – CALI

Invités présents :

- Monsieur **Patrice LAVISSE** – PPS Collectivités (en visioconférence)
- Monsieur **Jean-François STARCK** – SOCAMA Ingénierie
- Monsieur **Laurent HILLON** – SUEZ Eau France

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

Virements de crédits	
Approbation du PV du 25 août 2025	
Délibérations	
Numéro	Objet
AEP 024/2025 AC 015-1/2025	Décisions modificatives n°2 en eau potable et n°2 en assainissement collectif
AC 016/2025	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables : AC - Exercice 2015
AC 017/2025	Avenant n°1 aux Marchés de travaux en assainissement collectif : - Avenue des Anciens Combattants – IZON
AC 018/2025	Convention de servitude : SDEEG – Commune de SAINT GERMAIN DU PUCH
AEP 025/2025 AC 019/2025	Rapports Annuels du Déléguataire (RAD) 2024 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 026/2025 AC 020/2025 ANC 005/2025	Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024 en eau potable, en assainissement collectif et en assainissement non collectif
Questions diverses	

A dix-huit heures,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires.

Compte-tenu que l'Assemblée du 25 septembre 2025 (convoquée le 19 septembre 2025) n'a pas pu se dérouler pour défaut de quorum, le Comité Syndical du 02 octobre 2025 (convoqué le 26 septembre 2025) devant traiter du même ordre du jour ne nécessite pas de quorum.

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrées afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

Désignation du secrétaire de séance

-

PLUi HD : Plan d'actions – Bilan 2023-2025

-

Recherche de fuite : Intervention LEAKMITED

-

SMEGREG : Age de l'eau

-

Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur Pascal LELEU délégué de GENISSAC est désigné comme secrétaire de séance. **Pascal LELEU** accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

PLUi HD : Plan d'actions – Bilan 2023-2025

Monsieur le **Président** rappelle qu'une réunion s'est déroulée le 03 septembre dernier sur la mise en place du PLUi-HD de la CALI, qui a nécessité, la tenue d'un Comité Syndical exceptionnel le 25 août dernier pour valider le Plan d'actions - économies d'eau 2023-2032. Ce plan a été présenté, lors de cette rencontre, à Monsieur le Sous-préfet de Libourne, Monsieur le Président de la CALI, et aux différents représentants de cette agglomération. Il est ressorti que Monsieur le Sous-préfet souhaitait avoir un bilan sur les actions déjà engagées depuis 2023. Le 5 septembre dernier, un complément au plan d'actions dressant un bilan de 2023 à 2025 a été transmis aux services de l'Etat comme demandé.

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le Directeur pour la présentation du Bilan 2023-2025 du Plan d'actions – Economies d'eau.

Monsieur le **Directeur** explicite le bilan 2023-2025. À l'appui des précédents exercices, on a extrapolé la répartition des prélèvements sur un pas de temps mensuel pour prendre en considération l'impact des saisons.

Actualités

PLUi HD : Plan d'actions – Bilan 2023-2025

Afin de dresser un bilan sur les années 2023 et 2024 et d'établir une **projection sur l'année 2025**, les volumes prélevés ont été étudiés sur un pas de temps mensuel. En effet, les saisons ont un impact sur les consommations et à fortiori sur les prélèvements nécessaires.

On peut ainsi déterminer une répartition mensuelle théorique des volumes autorisés servant de référence pour déterminer les écarts (positifs ou négatifs) avec les volumes prélevés :

Année	VOLUMES AUTORISÉS	
	Volumes en m ³	Répartition prélèvements
janvier	175 100	8,5%
février	154 500	7,5%
mars	175 100	8,5%
avril	175 100	8,5%
mai	175 100	8,5%
juin	175 100	8,5%
juillet	185 400	9,0%
août	185 400	9,0%
septembre	164 800	8,0%
octobre	164 800	8,0%
novembre	154 500	7,5%
décembre	175 100	8,5%
Total	2 060 000	100%

Le bilan de l'année 2023 suit une année 2022 particulièrement impactante au niveau de la chaleur, au niveau de la sécheresse, en termes de mois d'été. Il y a une augmentation importante des travaux de renouvellement qui s'est concrétisé par une diminution des volumes prélevés entre 2022 et 2023. Toutefois, 2023 reste au-dessus des volumes prélevés autorisés confirmant la nécessité d'engager un plan d'actions

Actualités
PLUi HD : Plan d'actions – Bilan 2023-2025

Année	VOLUMES PRELEVES					
	2023					
	Volumes prélevés 2023 (m3)	Volumes autorisés théoriques 2023 (m³)	Répartition prélèvements Simulation année civile	Δ Volumes prélevés - Volumes autorisés (m³)	Δ Volumes prélevés - Volumes autorisés	T°C moyenne 2023
janvier	189 055	175 100	8,5%	13 955	8,0%	8
février	172 498	154 500	7,5%	17 998	11,6%	10
mars	183 291	175 100	8,5%	8 191	4,7%	13
avril	177 610	175 100	8,5%	2 510	1,4%	14
mai	185 769	175 100	8,5%	10 669	6,1%	17
juin	191 761	175 100	8,5%	16 661	9,5%	22
juillet	193 365	185 400	9,0%	7 965	4,3%	22
août	185 472	185 400	9,0%	72	0,0%	23
septembre	173 830	164 800	8,0%	9 030	5,5%	22
octobre	172 268	164 800	8,0%	7 468	4,5%	19
novembre	164 702	154 500	7,5%	10 202	6,6%	14
décembre	178 883	175 100	8,5%	3 783	2,2%	9
Total	2 168 502	2 060 000	100%	108 502		

L'année 2023, qui succède à l'année 2022 impactée par des forts épisodes de chaleurs et une sécheresse importante, marque le **démarrage du plan d'actions** avec notamment une augmentation importante des travaux de renouvellement.
Les volumes prélevés en 2023 ont sensiblement diminué par rapport à l'année 2022 mais ils restent supérieurs à l'autorisation annuelle préfectorale.

8

L'année 2024, qui sera détaillée plus tard, montre une augmentation significative des volumes prélevés sur le 1er trimestre, notamment liée au déploiement des nombreux camions d'hydrocurage qui ont été mobilisés sur les secteurs d'IZON et de VAYRES au moment de la crise de fin 2023 et de début 2024. En complément, il faut ajouter des fuites importantes qui sont apparues sur le dernier trimestre 2024, environ 80 000 m3 estimés, qui n'ont pas pu être identifiées immédiatement avec des réparations différées compte tenu de leurs localisations dans des zones difficiles complexifiant les interventions. Ces deux éléments, mit bout à bout, font que les prélèvements en 2024 ont augmenté par rapport à 2023 (+ 199 000 m3).

Actualités
PLUi HD : Plan d'actions – Bilan 2023-2025

Année	VOLUMES PRELEVES					
	2024					
	Volumes prélevés 2024 (m3)	Volumes autorisés 2024 (m³)	Répartition prélèvements Simulation année civile	Δ Volumes prélevés - Volumes autorisés (m³)	Δ Volumes prélevés - Volumes autorisés	T°C moyenne 2024
janvier	187 605	175 100	8,5%	12 505	7,1%	8
février	180 163	154 500	7,5%	25 663	16,6%	11
mars	192 470	175 100	8,5%	17 370	9,9%	11
avril	180 510	175 100	8,5%	5 410	3,1%	13
mai	182 315	175 100	8,5%	7 215	4,1%	15
juin	189 243	175 100	8,5%	14 143	8,1%	19
juillet	206 260	185 400	9,0%	20 860	11,3%	22
août	206 910	185 400	9,0%	21 510	11,6%	24
septembre	178 801	164 800	8,0%	14 001	8,5%	18
octobre	182 136	164 800	8,0%	17 336	10,5%	16
novembre	178 210	154 500	7,5%	23 710	15,3%	13
décembre	195 120	175 100	8,5%	20 020	11,4%	8
Total	2 259 743	2 060 000	100%	199 743		

L'année 2024 est marquée par une **augmentation significative de la consommation sur le 1^{er} trimestre** liée au déploiement de nombreux camions d'hydrocurages mobilisés sur les secteurs d'IZON et de VAYRES pour gérer la crise de l'assainissement sous-vide.
Des fuites importantes sont apparues sur le dernier trimestre 2024 (80 000 m³ estimés) mais n'ont pu être identifiées et réparées qu'au cours du 2^{ème} trimestre 2025. Leur positionnement en zone difficilement accessible en période hivernale a complexifié les interventions.
Les volumes prélevés en 2024 ont augmenté par rapport à l'année 2023 compte-tenu des événements décrits ci-dessus.

9

Pour l'année 2025, là, on a un bilan de demi-année. Ce qui est intéressant de remarquer, c'est qu'à partir du mois d'avril, quand on prend l'avant-dernière colonne en partant de la droite, c'est le différentiel entre les volumes prélevés et les volumes autorisés, on voit que le pourcentage se réduit de manière importante, c'est-à-dire qu'on se rapproche du volume théorique prélevable mensuel. On s'est aussi projeté sur la fin de l'année et on voit que celui-ci devrait être dans la même courbe avec une diminution continue de ces volumes, en espérant effectivement tendre vers ceux-ci. Ce qui est intéressant à remarquer, c'est que la réparation des deux fuites importants sur 2024 a un impact immédiat sur les volumes prélevés et l'ensemble des actions menées à la fois par le Délégué sur la recherche de fluides et à la fois par le Syndicat (mission spécifique), portent des résultats intéressants, prometteurs, mais qu'il faut bien entendu concrétiser et poursuivre sur les prochains exercices.

La projection sur la fin de l'année 2025 laisse toutefois présager un dépassement de l'autorisation de prélèvement qui sera moins important que celui de 2024 avec une dynamique positive.

Actualités

PLUi HD : Plan d'actions – Bilan 2023-2025

Année	VOLUMES PRÉLEVÉS					
	2025					
	Volumes prélevés 2025 (m³)	Volumes autorisés théoriques 2025 (m³)	Répartition prélèvements Simulation année civile	Δ Volumes prélevés - Volumes autorisés (m³)	Δ Volumes prélevés - Volumes autorisés	T°C moyenne 2025
janvier	201 736	175 100	8,5%	26 636	15,2%	8
février	189 694	154 500	7,5%	35 194	22,8%	10
mars	201 571	175 100	8,5%	26 471	15,1%	11
avril	186 952	175 100	8,5%	11 852	6,8%	15
mai	185 837	175 100	8,5%	10 737	6,1%	18
juin	188 747	175 100	8,5%	13 647	7,8%	24
juillet	191 674	185 400	9,0%	6 274	3,4%	23
août	190 011	185 400	9,0%	4 611	2,5%	25
septembre	269 920	164 800	8,0%	4 120	2,5%	
octobre	255 587	164 800	8,0%	-9 213	-5,6%	
novembre	245 030	154 500	7,5%	-9 471	-6,1%	
décembre	266 245	175 100	8,5%	-8 856	-5,1%	
Total	2 171 801	2 060 000	100%	111 801		

L'année 2025 est marquée sur le 1^{er} semestre par les fuites importantes identifiées en 2024. Après leurs réparations, le **différentiel entre les volumes prélevés et les volumes autorisés s'est sensiblement réduit**. Cette tendance amorcée depuis le mois de juillet s'est confirmée au mois d'août.

L'action n°3 – Mission spécifique engagée depuis le 1^{er} septembre va permettre d'économiser 40 000 m³ sur le dernier trimestre 2025.

L'action n°2 – Sectorisation finalisée en 2024 optimise les recherches de fuite en limitant les temps de détection et de réparation.

Les volumes prélevés en 2025 vont diminuer par rapport à l'année 2024 compte-tenu des événements décrits ci-dessus mais ils devraient rester au-dessus de l'autorisation annuelle préfectorale.

10

La mise en œuvre du plan d'actions, est bien entendu indispensable et l'ensemble du programme doit être engagé. Les éléments complémentaires au programme pluriannuel d'investissement, à savoir la régulation de pression, la communication, doivent avoir des effets qui se confirmeront en 2026 et on ajoute bien entendu l'ensemble des autres actions, la sectorisation, l'émission spécifique, la télérelève et l'action numéro 7 pour limiter les prélèvements dans la dette ou déficitaire à savoir le forage de substitution.

Ce bilan n'a pas eu pour le moment de retour officiel des services préfectoraux.

Actualités

PLUi HD : Plan d'actions – Bilan 2023-2025

Synthèse 2023-2025

La mise en œuvre du plan d'actions économies d'eau 2023-2032 confirme la nécessité d'engager l'ensemble des moyens identifiés (actions n°1 à 7).

La **seconde partie d'année 2025 montre une dynamique de diminution des volumes prélevés qui se confirmera en 2026** avec la poursuite de :

- l'action n°1 – Programme Pluriannuel d'Investissement,
- la mise en service de l'action n°4 – Régulation de pression
- les effets significatifs de l'action n°6 – Communication et accompagnement technique.

Les actions n°2 – Sectorisation, n°3 – Mission spécifique et n°5 – Télérelève compléteront les moyens engagés.

L'action n°7 – Substitution limitera les prélèvements dans la nappe déficitaire de l'éocène protégeant durablement la ressource.

11

Recherche de fuite : Intervention LEAKMITED

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le Directeur pour évoquer l'intervention LEAKMITED sur la recherche de fuite.

Monsieur le **Directeur** rappelle que la mission de LEAKMITED, validée par le Comité Syndical au mois de juin dernier, s'est déroulée sur le courant du mois de septembre en deux phases. Vous avez eu l'information de l'intervention sur certains de vos territoires.

La première semaine, puis la troisième semaine du mois de septembre. Des recherches ciblées devaient être menées en fonction des secteurs préalablement identifiés - SAINT GERMAIN DU PUCH, IZON, VAYRES et GREZILLAC -. Beaucoup de fuites branchement ont été

identifiés. Une importante fuite sur une canalisation a également été trouvée sur la commune d'IZON. Au total, 12 fuites ont été trouvées et réparées. Après la première semaine d'investigation, SUEZ a mobilisé ses équipes pour assurer les réparations. Les dernières interventions se sont déroulées en fin de semaine dernière pour avoir une efficacité sur le traitement de ces fuites qui ont été identifiées et réparées. Un bilan sera fait sur les volumes économisés pour déterminer l'effet réel de ces fuites identifiées. Bien entendu, il reste encore beaucoup de fuites. Cette mission a permis de trouver un certain nombre de fuites sur le territoire qui ont été auditées principalement.

Thierry DUBREUIL s'interroge sur la durée de cette mission.

Monsieur le **Directeur** répond que cette mission sprint était prévue sur le mois de septembre avec 2 semaines d'intervention sur des secteurs ciblés avec un objectif à atteindre en fonction de paliers. Ceux-ci déterminent la rémunération complète ou partielle en fonction de la proposition initiale qui avait été validée. Bien entendu, la répétition de cette mission est possible. Cette recherche de fuites complète la mission du Délégué sur cette thématique.

Thierry DUBREUIL demande si les fuites en domaine privée sont pris en compte dans cette mission.

Monsieur le **Directeur** répond la mission avait pour objectif de trouver des fuites invisibles en domaines publics donc non visibles et difficilement accessibles.

Monsieur le **Président** rappelle que LEAKMITED sera rémunéré au volume de fuite et non au nombre.

Monsieur le **Directeur** indique qu'une prochaine réunion avec l'ensemble des intervenants permettra de valider les volumes économisés servant de base au calcul de la rémunération de LEAKMITED.

Actualités

Recherche de fuite : Intervention LEAKMITED

Intervention engagée sur le mois de septembre 2025

Nom du Secteur	Date fuites trouvées	Commune	Adresse	Date réparation	G2	Commentaires	Réseau
ARV SECTO 4	02/09/2025	Saint Germain du Puch	10 Chemin de Sales		Annulé	Fuite après compteur.	
ARV SECTO 4	03/09/2025	Saint Germain du Puch	5 Impasse Lacroix	03/09/2025	4690127	Réparée	Branchement renouvelé
ARV SECTO 1-2-A	03/09/2025	Vayres	26 Avenue d'Embeyres	22/09/2025	4690123	Réparée	Branchement
ARV SECTO 1-2-B	08/09/2025	Vayres	5 Place du 14 Juillet / 5 Rue de l'Escal	22/09/2025	4681828	Branchement des toilettes publiques.	Branchement
ARV SECTO 1-2-B	08/09/2025	Vayres	11 Rue du Port		4681828	Même fuite que Rue de l'Escal.	
ARV SECTO 1-1-A	15/09/2025	Izon	41 Rue des Fleurs	16/09/2025	4684034	Réparée	Branchement
ARV SECTO 1-1-B	15/09/2025	Izon	37 Rue des Fleurs	16/09/2025	4684021	Réparée	Petite fuite au RAC
ARV SECTO 1-1-A	15/09/2025	Izon	30 Avenue des Anciens Combattants	18/09/2025	4684038	Réparée	Branchement
ARV SECTO 1-1-B	16/09/2025	Izon	170/174 Rue des Maures	18/09/2025	4689471	Réparée	Branchement
ARV SECTO 1-1-A	17/09/2025	Izon	75 Avenue du Maréchal Leclerc	22/09/2025	4690738	Réparée	Branchement
ARV SECTO 1-1-A	17/09/2025	Izon	203 Rue du Port	19/09/2025	4690745	Réparée	Canalisation
ARV SECTO 9-1	18/09/2025	Grézillac	526 Route des Vignobles	25/09/2025	4690783	Réparée	Branchement
ARV SECTO 9-1	18/09/2025	Lugaignac	3 Le Bourg		Annulé	Fuite après compteur.	
ARV SECTO 9-1	18/09/2025	Grézillac	46 Rue Notre Dame	24/09/2025	4690770	Réparée	Branchement renouvelé
ARV SECTO 9-1	18/09/2025	Lugaignac	9 Chemin de Coffard		Annulé	Fuite après compteur.	
ARV SECTO 9-1	18/09/2025	Lugaignac	2 Lieu dit Aux Barrails	23/09/2025	4690760	Réparée	Branchement
ARV SECTO 9-1	18/09/2025	Grézillac	127 Route de la Gendarmerie		Annulé	Pas de fuite, bruit dans les installations. Vérification du Stabilisateur	

➡ 12 FUITES TROUVÉES ET RÉPARÉES

12

SMEGREG : Age de l'Eau

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le Directeur pour évoquer la campagne de sensibilisation à l'Age de l'Eau engagée par le SMEGREG.

Monsieur le **Directeur** indique que le SMEGREG, pour lequel le Syndicat est adhérent depuis 2022, va lancer une campagne appelée l'Âge de l'Eau.

L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des usagers à l'eau potable sur l'origine de l'eau qui est distribuée au niveau de leur robinet en s'appuyant sur une campagne de communication la plus pédagogique possible (sur la quantification et la précision sur son âge), déjà engagée sur la Métropole de Bordeaux, et destinée à être déployée sur l'ensemble du territoire girondins très prochainement.

Un prélèvement a été effectué sur le forage d'IZON, le 23 juillet dernier avec une datation dont les résultats seront bientôt connus. Une vidéo destinée à l'ensemble des usagers servira de support de communication pour montrer que l'eau consommé aujourd'hui, qui est un bien précieux, date de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'années.

Joachim BOISARD – notre délégué au SMEGREG – a obtenu en avant-première cette vidéo qui vous est proposée.

Actualités

SMEGREG : Age de l'eau

Le SMEGREG a lancé une campagne de sensibilisation dans le cadre du SAGE des Nappes profondes de Gironde à destination des abonnés des services d'eau potable.

Cette campagne vise à sensibiliser les Girondins à la valeur patrimoniale des nappes profondes et à les inciter à économiser l'eau, en mettant en avant l'âge de l'eau distribuée au robinet.

Un prélèvement a été effectué le mercredi 23 juillet 2025 au Forage des Bouins à IZON.



13

Joachim BOISARD souligne que cette vidéo permet de montrer que les pluies de notre territoire ne rechargent pas les nappes dans lesquelles l'eau d'adduction est pompée.

Jean-Luc LAMAISSON complète en soulignant que cette sensibilisation doit interpeller les élus ou les anciens élus, puisque il se rappelle avoir entendu le Président Honoraire dire que : « de toute façon, ce n'était pas grave les fuites puisque de toute façon, l'eau, elle revenait au sol ». Effectivement elle y revient mais sur un pas de temps très important. Ce message doit porter autant au grand public qu'aux élus.

Joachim BOISARD indique qu'il a porté ce message au SMEGREG et notamment à Pierre DUCOUT. Il rappelle que le SMEGREG peut accompagner via l'une des associations partenaires les écoles sur la thématique de l'eau. Le coût est de 1,50 € par élève.

Jean-Luc LAMAISSON souligne que les écoliers de NERIGEAN ont bénéficié de cette démarche.

Monsieur le **Directeur** indique que des supports physiques et numériques seront prochainement proposés.

Monsieur le **Président** souhaite connaître le moyen de diffusion de ces supports.

Joachim BOISARD répond que le Syndicat sera le relai pour diffuser ensuite aux mairies (arrêts de bus, ...).

Monsieur le **Président** souligne qu'il est primordial que tout à chacun puisse appréhender le cycle de l'eau.

Jean-Luc LAMAISON confirme car le message est percutant. Il précise qu'il prend souvent l'exemple du mammoth qui est le seul qui a pollué l'eau distribuée aujourd'hui.

Joachim BOISARD indique qu'une émission diffusée sur le service public évoque le sujet de l'eau.

-
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 août 2025

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 25 août 2025.

Jean-Luc LAMAISON souhaite apporter un commentaire qui est en relation avec le questionnement qui a été posé puisque désormais on compte les gouttes et ça me plaît beaucoup. Il veut commenter justement cette séance à laquelle il n'a pas pu assister et s'excuse auprès de l'Assemblée.

Jean-Luc LAMAISON présente tout d'abord son collègue Matthieu COUREGE qui n'est toujours pas sur la liste d'émargement. En effet, Nicolas Poirier a démissionné du Conseil Municipal de NERIGEAN depuis un an et demi voir deux ans. Matthieu COUREGE a été désigné par la CALI en Conseil Communautaire qui se devait d'en informer le Syndicat.

Monsieur le **Directeur** précise que cette information ne nous pas été communiquée préalablement par la CALI. Il indique que la CALI sera sollicitée pour transmettre la délibération validant cette nomination.

Jean-Luc LAMAISON souhaite commenter les décisions qui ont été prises le 25 août dernier, parce qu'il est très satisfait de ce pas franchi par le Syndicat qu'il demande depuis cinq ans. Il regrette toutefois la forme brutale de cette prise de décision avec notamment deux oppositions. Le compte rendu ne mentionne pas les noms de ces votants contre alors qu'habituellement c'est indiqué.

Monsieur le **Directeur** précise que cette information sur les votants contre a été ajoutée dans le PV entre la première et la seconde convocation à ce Comité Syndical.

Jean-Luc LAMAISON souligne que cette courbe aurait dû être engagée plus tôt pour permettre aux élus d'avoir un temps d'accoutumance. Il a proposé un benchmark depuis cinq ans et qui n'a jamais été pratiqué. Il faut discuter avec les Syndicats voisins, notamment le SIAEPA du Nord Libournais, qui ont engagé des travaux et qu'ils ont des résultats avec des prix de l'eau qui sont plus faibles qu'ici. De plus, il est dommageable de ne pas avoir adhérer à AMORCE où il y a de vraies dynamiques sur les gestionnaires de l'eau. Il indique que c'est anormal que des réformes de ce type n'emportent pas une unanimité des élus décisionnaires. Il constate que Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Président de la CALI ont plus de point que lui en délivrant pour le premier un avis réservé sur le développement de notre territoire. Cet avis réservé et non défavorable impose à nos communes de ne pas délivrer de permis de construire dans les 6 ans à venir. Cette situation doit être prise en compte pour la prochaine mandature car l'aménagement du territoire est figé. Il complète en précisant que Monsieur le Sous-Préfet pourrait permettre des constructions sous réserve de progrès réels. Ces progrès demandent des changements de règles notamment vis-à-vis du Délégué.

Monsieur le **Président** répond que ce travail de projection à 3, 5 et 10 ans a été réalisé durant les mois de juillet et d'août.

Jean-Luc LAMAISSON répond qu'il n'a pas été du tout associé et que cette décision aurait mérité une meilleure concertation préalable avec un travail concerté pour permettre aux délégués – décideurs. Il ajoute qu'une structure démocratique aurait travaillé de cette façon.

Monsieur le **Président** répond que la négociation n'était pas possible.

Jean-Luc LAMAISSON répond qu'il ne s'agissait pas de négocier mais de définir des axes d'orientations. Il ajoute que le travail présenté est uniquement administratif et que les élus de terrain doivent rendre des comptes. Il indique que cette méthode conduit à de l'incompréhension voir des oppositions.

Joachim BOISSARD avoue qu'il aurait pu voter contre mais a préféré soutenir ce projet pour l'intérêt commun. Il indique que cette posture politique répond à la problématique d'aujourd'hui mais ce sont les actions qui sont indispensables. Le doublement du prix de l'eau ne réglera pas tout sans évolutions des comportements et des pratiques (exemples de l'arrosage des stades et de l'entretien des voies du Tram à Bordeaux avec de l'eau potable).

Jean-Luc LAMAISSON précise que cette feuille de route devra être confirmée par des résultats à transmettre aux services de l'Etat pour envisager de sortir du zéro construction.

Joachim BOISSARD indique qu'à l'instar du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) les exigences peuvent changer.

Jean-Luc LAMAISSON répond que le ZAN est toujours en vigueur mais pas du tout restrictif par rapport à l'eau. Il indique qu'il prévoit 50% de constructions en rapport avec la décennie précédente alors que pour l'eau s'est zéro construction.

Joachim BOISSARD répond que les règles peuvent changer après les élections.

Jean-Luc LAMAISSON indique que ce sont les élus des territoires qui doivent les gérer et en le faisant aussi mal ils ne doivent pas être réélus. Il précise qu'il ne stigmatise par les personnes qui se sont opposées mais la méthode.

Joachim BOISSARD précise qu'il ne construit pas.

Jean-Luc LAMAISSON souligne que Joachim BOISSARD représente la CALI dans cette Assemblée et que son vote favorable était attendu.

Joachim BOISSARD répond que son choix est libre mais il y a bien entendu un intérêt communautaire. Il réaffirme que les doctrines peuvent changer les élus et les époques.

Jean-Luc LAMAISSON assure que pour la question de l'eau les exigences resteront effectives.

Le **Président** remercie l'assemblée et le secrétaire de séance **Ludovic MAUREY**.

Décisions modificatives

AEP n°024/2025 – Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2025 en Eau Potable

Objet :

Le Président indique aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'augmenter et d'abonder :

- différentes opérations en *AEP* en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de DM en indiquant qu'elle concerne la section d'investissement.

Délibération n° **AEP 024-2025**
Décision modificative n°2 en eau potable

Abonder différentes opérations en *AEP* en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Budget	Objet	Compte	Montant
AEP	Investissement - Travaux	100 : Fonds libres	+ 50 000,00 €
		99 : Diagnostics forages	- 50 000,00 €

15

Décision :

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-100 : Fonds libres	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-99 : Diagnostics	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 23 : Immobilisations en cours	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°2 en eau potable.

AC n°015-1/2025 – Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2025 en Assainissement Collectif

Objet :

Le Président indique qu'il apparaît nécessaire d'augmenter et d'abonder :

- la dépense 673 : *Titres annulés (sur exercices antérieurs)* et la recette 70611 : *Redevance d'assainissement collectif*,
- différentes opérations en AC en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de DM en indiquant qu'elle concerne les sections de fonctionnement et d'investissement.

Délibération n° **AC 015-1-2025** Décision modificative n°2 en assainissement collectif

Augmenter et abonder :

- la dépense 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) et la recette 70611 : Redevance d'assainissement collectif,
- différentes opérations en AC en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Budget	Objet	Compte	Montant
AC	Recettes Dépenses	Fonctionnement	
		R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	+ 150 000,00 €
		673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 150 000,00 €
	Dépenses	Investissement	
		1601 : Réhabilitation Lagunes – MOULON	+ 200 000,00 €
		1414 : Avenue du Thil - La Placette -VAYRES	- 200 000,00 €

16

Monsieur le **Directeur** précise que les travaux de réhabilitation du Lagunage de MOULON ont été enclenchés cet été pour répondre à la mise en demeure de la DDTM de la Gironde.

Jean-François STARCK décrit les travaux de réhabilitation du Lagunage de MOULON sur les bassins n°2 et 3 en précisant les phases et les entreprises retenues pour réaliser ces aménagements. Il indique également que le bassin n°1 sera réhabilité idéalement au printemps 2026.

Délibération n° **SC 015-1-2025**
 Décision modificative n°2 en assainissement collectif

Travaux de réhabilitation du Lagunage de MOULON engagés au mois de juillet 2025 pour répondre à la mise en demeure de la DDTM de la Gironde (délai jusqu'au 31/12/2025) :

Interventions/Travaux		Entreprise	Coût € H.T	Calendrier
Boues	pompage curage déshydratation	SUEZ Organique	79 500,00	Juillet à Octobre 2025
	curage géotubes transport traitement		44 500,00	
Rénovation		GMTP	50 205,00	Septembre à Décembre 2025
Géomembranes	bassins 2 et 3	7 et B	87 833,19	
Terrassement		SAS AGRAFEUIL	58 180,00	

17

Décision :

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2315-1601 : Réhabilitation Lagunes - MOULON	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1414 : Avenue du Thil-Placette - VAYRES	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 23 : Immobilisations en cours	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL	150 000,00 €	150 000,00 €
----------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°2 en assainissement collectif.

Admissions en non-valeur

Objet :

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de demandes d'admission en non-valeur du Trésorier principal dressées sur l'état 2025 n°7122731231 des produits communaux irrécouvrables en date du 26 août pour l'assainissement collectif.

AC n°016/2025 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables en Assainissement Collectif : Exercice 2015

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite ces demandes d'admission en non-valeur.

Jean-Luc LAMAISON demande si les personnes concernées ont vendu leur maison.

Monsieur le **Directeur** rappelle l'application des PFB (Participation aux Frais de Branchement) appliquée en 2015. Il précise que les propriétaires concernés ont du vendre leur maison.

Joachim BOISARD indique les poursuites pour des montants aussi faibles ne sont pas toujours fructueuses.

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier principal dressé sur l'état 2025 n°7122731231 des produits communaux irrécouvrables en date du 26 août.

Après en avoir délibérée, le Conseil Syndical décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 610,00 €, pour l'année 2015 se décomposant comme suit :

Exercice	Réf. pièce	Total
2015	T-317-1	305.00 €
	T-180-1	305.00 €
	TOTAL	610.00 €

Dit que cette dépense sera imputée au compte 6541 du Budget 83700 Assainissement Collectif.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette admission en non-valeur.

Avenant au marché

AC n°017/2025 – Avenant n°1 au Marché de travaux – Avenue des Anciens Combattants – IZON

Objet :

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la délibération AC n°015/2025 du 17 juin 2025 attribuant les travaux de modification du réseau d'assainissement collectif – Avenue des Anciens Combattants à IZON aux entreprises GMTP et ATH.

Compte-tenu des travaux supplémentaires réalisés, il est nécessaire de signer un avenant pour le lot canalisations du fait de l'augmentation du montant du marché initial.

Monsieur le Président demande à **Jean-François STARCK** de commenter cet avenant.

Discussions et interventions :

Jean-François STARCK rappelle les conditions des marchés initiaux.

Délibération n° **AC 017/2025**

Avenant n°1 au marché de travaux - Avenue des Anciens Combattants
IZON - GMTP / ATH

- ✓ **Suppression du réseau de vide** remplacé par un **PR**,
- ✓ Création d'une **conduite de refoulement** de 40 ml,
- ✓ Extension du **réseau de collecte** sur 190 ml en PVC,
- ✓ 10 branchements à reprendre,
- ✓ Collecte d'une future opération immobilière.

✓ Coût des travaux :

- ✓ Lot canalisations : 150 036,35 € H.T
- ✓ Lot poste de relevage : 56 390,00 € H.T

Travaux supplémentaires (approfondissement / ajustement / raccordement sur refoulement PVC 200 avec collier EIE / tuyau 200 polypropylène PP SN10 Wavin)

⇒ Avenant n°1

19

Jean-François STARCK décrit les impacts de l'avenant n°1 proposé pour le lot n°1 – canalisations (augmentation de 8,57 % du montant du marché initial). En phase chantier, une évolution du projet initial avec un déplacement du poste de relevage et un raccordement futur de logements supplémentaires a été étudiée. Cette évolution nécessite des travaux supplémentaires sur les réseaux (approfondissement / ajustement / raccordement sur refoulement PVC 200 avec collier EIE / tuyau 200 polypropylène PP SN10 Wavin).

	Montant du marché initial € H.T	Montant avec Avenant Travaux € H.T	Δ € H.T	Avenant n°1 € H.T	% du montant du marché
Canalisations	150 036,35	162 888,43	12 852,08	+ 12 852,08	+ 8,57

Coût des travaux pour le lot canalisations avec avenant n°1 : 162 888,43 € H.T

20

Monsieur le **Président** souhaite savoir pourquoi ces évolutions n'ont pas été prévues au marché initial.

Jean-François STARCK répond qu'elles ont été proposées en phase préparation pour répondre à de nouvelles constructions potentielles à terme et à des optimisations techniques initiées par l'entreprise titulaire du marché.

Jean-Luc LAMAISON précise que seules les communes d'IZON et de VAYRES soumises à la Loi SRU pourront bénéficier de droit à bâtir uniquement pour des logements sociaux.

Thierry DUBREUIL souligne qu'il est paradoxal d'imposer à ces communes de construire des logements sociaux alors que la ressource en eau est déficiente.

Jean-Luc LAMAISON rappelle que l'Etat n'y est pour rien sur la ressource en eau.

Décision :

L'avenant n°1 pour le lot n°1 s'élève à 12 852,08 euros HT sur un montant global du marché initial de 150 036,35 € H.T.

Afin de pouvoir finaliser ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2025, il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cet avenant n°1.

Convention

Objet :

Le Président indique aux membres du Comité Syndical que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) au lieu-dit Sales à SAINT GERMAIN DU PUCH pour alimenter le futur poste de relevage ont occasionné le passage d'une ligne souterraine sur les parcelles cadastrées section AP n° 85 et 88 appartenant à notre collectivité.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** indique l'emplacement des travaux d'extension du réseau électrique et confirme la nécessité de signer une convention avec le SDEEG. En effet, cette extension a été réalisée en partie sous la voie communale mais également en partie sur un terrain qui appartient au Syndicat.

Délibération n° **AC 018-2025**

Convention SDEEG – Commune de SAINT GERMAIN DU PUCH

Suite à la création d'une ligne basse tension permettant d'alimenter le futur poste de relevage de Sales sur la commune de SAINT GERMAIN DU PUCH, il est nécessaire de conventionner avec le SDEEG-propriétaire de cet équipement implanté sur un terrain Syndical.



21

Jean-François STARCK indique que le poste de relevage est en place. Il précise qu'il reste quelques aménagements complémentaires afin de finaliser cette opération d'ici la fin de l'année. La mise en électricité a été demandée par le Délégué qui permettra de faire fonctionner les pompes et d'engager la décontamination et le démontage de la STEP de Sales.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, la signature de cette convention avec le SDEEG.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité la signature de cette convention avec la SDEEG.

Observation :

Monsieur le Président remercie le cabinet SOCAMA et plus particulièrement **Jean-François STARCK** pour sa participation. Il quitte ce Comité Syndical.

Rapports d'Activités 2024

Rapports Annuels du Déléataire (RAD) 2024

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire est tenu de transmettre, avant le 01 juin, à la collectivité deux rapports du service d'eau potable et d'assainissement collectif retraçant les principaux événements du service de l'année écoulée.

Ces documents doivent permettre de juger de la qualité d'exécution du service et comporter un compte-rendu général, des indicateurs de performance et un compte annuel du résultat de l'exploitation de l'année 2024.

AEP n°025/2025 – Rapport Annuel du Déléataire (RAD) 2024 en eau potable

Discussions et interventions :

Monsieur **le Directeur** précise que le rapport annuel du délégataire 2024 pour le service d'eau potable a été remis à la collectivité avant le 01 juin. Assisté de **Patrice LAVISSE**, l'examen de son contenu a été fait pour vérifier les prérequis réglementaires et techniques.

Laurent HILLON présente le RAD 2024 en eau potable.

Le contrat est une Régie Intéressée de 9 ans (01/01/2018 jusqu'au 31/12/2026 + 1 an) :

Le contrat et ses avenants



Quelques faits marquants sont présentés :

Quelques faits marquants 2024



Les chiffres clés sont listés. Une très légère augmentation de 0,2% du nombre d'abonnés est constatée avec toutefois une baisse de 2,2 % des volumes d'eau facturés. Il est constaté, à l'échelle de tous les territoires de Gironde, une vraie inflexion des consommations des abonnés. Les épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs de 2022 ont servi de prise de conscience pour les usagers.

Les chiffres clés

12 130

clients desservis

+0,2% 

458 km

de réseau de distribution d'eau potable

1 291 455 m³

d'eau facturée

-2,2% 

72,9%

+1,2% 

de rendement de réseau

General

suez

Les chiffres clés

100%

de conformité sur les analyses bactériologiques

3,49 m³/km/j

de pertes en réseau

2,4793€ TTC/ m³

Sur la base de la facture 120 m³

+6,1% 

General

suez

Le patrimoine technique est rappelé :

Le patrimoine technique en quelques chiffres

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
CADARSAC	AEP CADARSAC	1975	3 000	m ³ /j
GÉNÉSSAC	FOR CANAUDONNE	1969	2 000	m ³ /j
IZON	AEP IZON	1995	1 500	m ³ /j
MOULON	AEP MOULON	2014	3 000	m ³ /j

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
CAMAC-ET-SAINT-DENIS	RES CAMAC	2002	200	m ³
NÉRIGEAN	CE NÉRIGEAN	1960	1 000	m ³

General

suez

Le patrimoine technique en quelques chiffres

LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type :

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	458 952
Extensions financées par des tiers	173
Remises gratuites par le délégant (commune, syndicat, etc.)	1 224
Régularisations de plans	- 2 202
Situation actuelle	458 147

General

SUR2

Détail des mises à jour de l'année				
Description MAJ	Type Travaux	Année travaux	Linéaire (ml)	
			En service	Hors service/déposé
Arveyres chemin cognatrasse	Travaux neufs	2024	2	
BARON ROUTE ARCHEVAL	Travaux neufs	2020	13	3
BARON LUCHEY EST RENOUVELLEMENT	Renouvellement	2024	329	402
BARON LUCHEY LOT TERREFORT EXTENSION	Travaux neufs	2024	55	
BARON ROUTE DE L'ARCHEVAL RENOUVELLEMENT	Renouvellement	2024	608	1262
Cadarsac Lot La cabane	Sortie de l'inventaire	2023		425
Cadarsac Lot La Cabanne	Renouvellement	2023	67	83
Izon avc charde de gaulle secto	Travaux neufs	2024	2	
Izon Impasse Neugebauer	Renouvellement	2023	192	186
Izon La Plage	Travaux neufs	2000	173	
IZON AVENUE DES FORÊTES RENOUVELLEMENT	Renouvellement	2024	668	668
LUGAIGNAC SECTEUR GUILLOT OUEST	Travaux neufs	2023	109	4
Mistral Loulat	Renouvellement	2024	526	492
Nersigan La Ininga	Renouvellement	2023	50	315
NERGIEAN ROUTE DE CRANL SUPPRESSION	Sortie de l'inventaire	2024		67
SANT-QUENTIN-DE-BARON CADARSAC MAJ	Renouvellement	2024	164	242
Vayres Harrens de Rempes	Travaux neufs	2024	175	
Vayres Ave Bel Air Secto	Travaux neufs	2024	2	
Vayres ave de Mousse	Travaux neufs	2024	2	
Vayres route de l'Étang	Travaux neufs	2024	106	
Total général			3304	4148

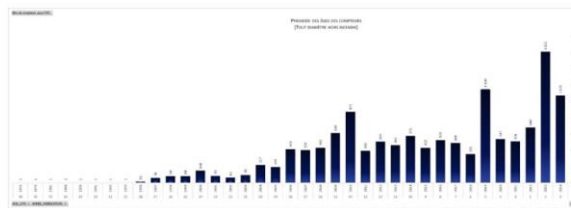
General

Remarque : A titre informatif, il est à noter la présence dans le SIG de réseau dit "Non géré" dont nous n'avons pas l'information de rétrocession. Ce linéaire n'est pas pris en compte dans le rapport d'activité.

Les principales variations du patrimoine enterré s'apprécient sur plusieurs années même au sein d'un même exercice. Les mises à jour sont régulières et pour CADARSAC, il y a eu notamment une canalisation qui a été posée en 2023 avec une dépose en 2024.

Le patrimoine technique : le parc compteurs

Parc compteurs composé de 13 063 unités, réparties suivant la pyramide des âges suivante :



General

SUR2

Le bilan hydraulique est précisé. Les volumes distribués sont en baisse de 6% en 2024 par rapport à 2023 tout comme les volumes consommés qui ont aussi baissé de 5,3%.

Les pertes liées au réseau s'élèvent à 585 933 m³ soit une baisse de 8,8% par rapport à 2023.

Les indicateurs de performance classiques s'améliorent :

- rendement réseau, passe de 72,02% à 72,87%,
- ILP est de 3,49 m³/km/j au lieu de 3,85 m³/km/j.

Le bilan hydraulique 2024

Rendement de réseau (%)						
	2020	2021	2022	2023	2024	N / N-1 (%)
Volumes distribués	2 087 328	2 161 742	2 156 507	2 307 045	2 158 684	-6,4%
Volumes consommés	1 501 734	1 592 339	1 535 708	1 661 417	1 572 751	-5,3%
Pertes Réseaux	585 594	569 403	620 799	645 628	585 933	-8,8%
Rendement de réseau (%)	72,04	73,81	71,22	72,02	72,87	1,2%
ILP m3/km/Jour	3,51	3,4	3,71	3,85	3,49	-9,3%

Nombre de réparations fuites branchements : 123 (-10,9 %)

Nombre de réparations fuites canalisations : 74 (-23 %)

General

SUEZ

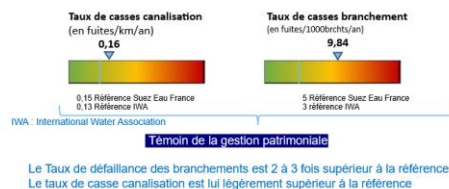
10

Laurent HILLON indique le nombre de fuites branchements (123) et le nombre de fuites canalisations (74).

Le taux de casse canalisation qui représente le nombre de fuite par kilomètre et par an est à 0,16. Les références pour cet indicateur par rapport à un état patrimonial sont de 0,13 pour l'IWA (Fédération Internationale de l'Eau) qui sont des acteurs indépendants et de 0,15 pour SUEZ.

Le taux de casse branchement représente le nombre de fuite pour 1 000 branchements par an est de 9,84. Les références pour cet indicateur par rapport à un état patrimonial sont de 3 ou 5. Le patrimoine du Syndicat est plus inquiétant au niveau des branchements qu'au niveau des canalisations. Ces données peuvent orienter les futurs investissements à engager pour améliorer le patrimoine et diminuer les pertes en eau.

Zoom sur Patrimoine



Le Taux de défaillance des branchements est 2 à 3 fois supérieur à la référence
Le taux de casse canalisation est lui légèrement supérieur à la référence

General

SUEZ

10

Thierry DUBREUIL souhaite avoir des précisions sur les fuites branchement.

Laurent HILLON répond que la fuite se situe uniquement en domaine public réparée par SUEZ peut se présenter sous forme de trous ou de coupures (longitudinale ou transversale). L'indicateur est calculé tous les ans pour prendre en compte les évolutions. Ainsi au 31 août 2025, le nombre de fuites est de 223 contre 1997 en 2024. Les conditions climatiques influent sur la structure des sols qui sont à dominante argileuse sur notre territoire.

Thierry DUBREUIL demande si les matériaux employés sont à revoir.

Laurent HILLON répond que le polyéthylène est classiquement utilisé et ne présente pas de fragilité avérée. Les mouvements de terre liés aux conditions rappelées précédemment impactent les branchements au-delà de l'usure naturelle des matériaux sous réserve de respecter les conditions de pose.

Thierry DUBREUIL pointe le recours aux sous-traitants et les méthodes de pose.

Laurent HILLON répond que la casse reste possible même en respectant parfaitement les conditions de pose.

Thierry DUBREUIL demande si des contrôles ou des suivis sont réalisés.

Laurent HILLON répond que les branchements récents font l'objet de contrôle plus réguliers à l'inverse des branchements plus anciens.

Eric BLOT demande si les casses concernent davantage les branchements anciens ou récents.

Laurent HILLON répond que les branchements anciens sont potentiellement plus fragiles. Il indique ne pas disposer pas de données spécifiques permettant de confirmer cette hypothèse (défaut de plan de récolement avec une incertitude sur les dates de pose et les matériaux utilisés).

Joachim BOISARD demande si tous les lotissements d'IZON ont été contrôlés par la municipalité car les réseaux mises en œuvre peuvent impacter les équipements publics en aval.

Thierry DUBREUIL répond que les moyens humains manquent pour contrôler tous les aménagements. Il prend pour exemple une casse survenue devant son domicile qui a été réparée au bout de 8 jours, puis réparée de nouveau 4 jours plus tard, par une entreprise sous-traitante de SUEZ qui a minimisé les quantités de sable et de matériaux de remblai.

Joachim BOISARD souligne qu'un contrôle systématique des réseaux privés des lotissements devrait être effectué par le Syndicat pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces équipements.

Jean-Luc LAMAISON précise que ce n'est pas à la Mairie de faire le contrôle. Il rappelle que c'est le Syndicat qui valide les potentialités de raccordement au réseaux publics et doit ainsi en assurer le contrôle directement ou via son délégataire.

Joachim BOISARD souhaite que ce contrôle puisse s'appliquer systématiquement.

Thierry DUBREUIL pointe les différences de mise en œuvre et de contrôle selon les intervenants.

Joachim BOISARD souligne que même le Département de la Gironde ne contrôle plus ses prestataires et notamment sur la pose sans sable de la fibre optique.

Thierry DUBREUIL répond que les entreprises responsables ont été mises au Tribunal.

Eric BLOT interprète ces réponses en indiquant que les casses sur branchements seraient davantage sur les installations nouvelles et notamment les lotissements. Il constate que c'est très inquiétant.

Laurent HILLON rappelle que le facteur d'usure est très prégnant sur les branchements anciens favorisant les casses.

Joachim BOISARD martèle qu'un contrôle spécifique et complet est indispensable.

Jean-Luc LAMAISON indique qu'il est satisfait d'avoir ce type d'information sur la prépondérance des casses branchements sur les casses canalisations comme cela a été présenté lors du dernier Conseil Communautaire de la CALI. Il précise que le Vice-Président en charge

de la CALI a précisé que les travaux sur les branchements seront un axe prioritaire de leur nouvelle DSP compte-tenu notamment du caractère urbanisé de la ville centre. Il s'étonne que notre territoire le découvre à l'occasion de ce RAD.

Joachim BOISARD souligne que sur Bordeaux Métropole les branchements ont été beaucoup renouvelé à l'occasion de l'éradication du plomb.

Laurent HILLON répond que cette répartition des casses entre les canalisations et les branchements dépend des territoires.

Laurent HILLON fait un aparté sur la recherche de fuite réalisée sur le début de l'année 2025 avec un bilan global qui a fait diminué le débit de nuit (consommation + fuite) de 60 m³/h suite à deux fuites importantes identifiées et réparées.



Jean-Luc LAMAISON souligne que cet aparté concerne l'exercice 2025 et non 2024.

Laurent HILLON indique que ces informations montrent un progrès sur l'exercice en cours.

Jean-Luc LAMAISON rappelle que le vote concerne l'exercice 2024 uniquement. Il demande pourquoi ces recherches de fuite n'ont pas débutées en 2024.

Laurent HILLON répond qu'il n'avait de chercheur de fuite en 2024.

Joachim BOISARD souligne qu'au-delà du chercheur de fuite c'est l'engagement du délégataire à s'intéresser à ce sujet qui a péché.

Laurent HILLON répond que ce métier est aujourd'hui mis en avant et mieux considéré.

Le contrôle de la qualité de production est présenté :

Le contrôle de la qualité de l’eau – La production

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production									
Type	Analyses	Contrôle sanitaire				Surveillance			
		Nbr	Nbr	%	Nbr	Nbr	Nbr	%	Nbr
		-	HR	Référenc	NC	-	HR	Référenc	NC
Bulletin	Microbiologique	16	1	93,8%	0	20	0	100,0%	0
Bulletin	Physico-chimique	16	0	100,0%	0	22	0	100,0%	0
Paramètre	Microbiologique	80	1	98,8%	0	96	0	100,0%	0
Paramètre	Physico-chimique	1	0	100,0%	0	41	0	100,0%	0

Une détection ponctuelle de coliformes a été identifiée lors du contrôle sanitaire en 2024, en sortie de la station « Moulon ». La concentration en chlore libre sur ce point lors du prélèvement était de 0,25 mg/l, il est probable que ce dépassement de référence de qualité s'explique par une contamination de l'échantillon lors du prélèvement.
Sur l'eau produite, 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

General

SUR2

17

Le contrôle de la qualité de l’eau – La distribution

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution									
Type	Analyses	Contrôle sanitaire				Surveillance			
		Nbr	Nbr	%	Nbr	Nbr	Nbr	%	Nbr
		-	HR	Référenc	NC	-	HR	Référenc	NC
Bulletin	Microbiologique	53	0	100,0%	0	2	0	100,0%	0
Bulletin	Physico-chimique	57	2	96,5%	0	1	0	100,0%	0
Paramètre	Microbiologique	265	0	100,0%	0	10	0	100,0%	0
Paramètre	Physico-chimique	773	2	99,7%	0	2	0	100,0%	0



Il a été enregistré plusieurs dépassements de la référence de qualité sur le paramètre « Température » (ref : 25°C) en période estivale comme en 2023.



General

SUR2

18

Le nombre d’abonnés est présenté :

Nombre d’abonnés

Le nombre de clients			
Désignation	2023	2024	NN-1 (%)
Particuliers	11 431	11 300	- 1,1%
Collectivités	172	170	- 1,2%
Professionnels	504	660	31,0%
Autres	1	-	- 100,0%
Total	12 108	12 130	0,2%

+ 22 clients



General

SUR2

19

Joachim BOISARD précise que 1,4% à NERIGEAN représentent plus d’habitations que 1,4% sur CADARSAC.

Jean-Luc LAMAISSON souhaitait justement avoir une explication sur cette évolution du nombre de professionnels.

Laurent HILLON précise qu’un professionnel est identifié par son numéro de SIRET. Avant 2024, son référencement était différent.

Thierry DUBREUIL souhaite connaître le référencement d'une SCI.

Laurent HILLON interrogera le service Client pour connaître ce référencement.

Joachim BOISARD évoque le cas des professionnels référencés à leur domicile comme cela doit être le cas sur CADARSAC.

Les ventes d'eau sont présentées : les ventes d'eau aux particuliers ont diminuées et augmentées aux professionnels. Une reclassification des usagers suite à la mise en place de la dématérialisation pour les professionnels explique ces évolutions. Les volumes vendus ont diminué au global de 2,2%.

Les ventes d'eau

Volumes vendus (m³)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	1 080 486	1 124 235	1 143 132	1 133 329	1 073 388	- 5,3%
Volumes vendus aux collectivités	54 023	42 026	33 730	40 155	34 526	- 14,0%
Volumes vendus aux professionnels	144 120	127 166	192 715	147 036	183 541	24,8%
Total des volumes vendus	1 278 629	1 293 426	1 369 576	1 320 520	1 291 455	- 2,2%

Les volumes vendus aux gros consommateurs			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	32 329	28 307	- 12,4%

Liste des consommations > à 6 000 m³				
ARVEYRES SIAEPA				
Code Insee	Commune Site	Classe Client	Adresse Site	Volume 2024
33466	SAINT-QUENTIN-DE-BARON	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	LIEU DIT BIARNES	6 676
33539	VAYRES	Professionnel	ROUTE DE BDN	21 632
Total général				28 307

General

SUR2

18

Jean-Luc LAMAISON souligne que sur 4 communes le nombre de professionnels a augmenté alors que les volumes vendus ont diminué.

Laurent HILLON précise que la tendance baissière des volumes vendus s'applique aussi pour les professionnels.

Jean-Luc LAMAISON indique que ces données sont très intéressantes à analyser.

Laurent HILLON répond que les économies d'eau sont aussi une préoccupation pour les professionnels et notamment pour les 2 gros consommateurs (+ de 6 000 m³/an) de notre territoire (- 12%).

Les principales statistiques clients génèrent 7 396 contacts principalement par téléphone (4 952) et par internet (2 143). Ces contacts concernent la technique eau, la facturation et le règlement/encaissement.

Les principales statistiques clients

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	4 952
Courrier	393
Internet	2 143
Réseau social	1
Chat	0
Vente en agence	0
Total	7 396

+ 3,57 %
vs 2023

Remarque : Un contact peut faire l'objet de plusieurs motifs de demandes et réclamations.

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	1 473	2
Facturation	549	351
Règlement/Encaissement	1 291	102
Prestation et travaux	159	1
Information	3 413	1
Dépense d'indus	65	0
Technique eau	445	446
Total	7 396	903

General

SUR2

18

Thierry DUBREUIL demande si la réclamation par courrier impose une réponse du délégataire.

Laurent HILLON répond que oui même si des cas spécifiques doivent exister.

Eric BLOT souligne qu'internet est aussi un vecteur de communication important.

Laurent HILLON le confirme avec des actions de sensibilisation auprès des partenaires pour accompagner au mieux les usagers dans leur démarche avec cet outil permettant de multiples sollicitations.

Le fonds de solidarité montre une augmentation des dossiers FSL :

Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	31	33	6.5%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	17	17	0.0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	329.52	335.27	2.1%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	311.4	317.81	2.1%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	0	-
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	-	-	-
Montant Total HT "solidarité"	311.4	317.81	2.1%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m² facture)	0.0002	0.0002	8.2%

Remarque : Les dossiers sans abandons de créances correspondent à des dossiers pour lesquels les clients ont bénéficié d'une aide FSL de la part du Département sans abandons des parts délégataire. Suez réceptionne juste le virement de la part du Département sur le compte de l'abonné.

General

SUB2

100

Laurent HILLON fait un focus sur les impayés à partir d'un fichier excel. Il présente les 20 abonnés qui présentent 182 000 € qui ne payent pas pour certains depuis plusieurs années avec en plus des suspicions de fuites en privé. Il précise que toutes les leviers réglementaires ont été actionnés pour recouvrer les sommes. Il tient à la disposition des élus ces informations si ils souhaitent intervenir.

Thierry DUBREUIL souligne que l'intervention des élus ne garantit pas la résolution de ce type de problématique.

Jean-Luc LAMAISON précise que les CCAS sont dédiés à ce type de problématique pour accompagner les administrés en difficulté.

Laurent HILLON indique que sur certains territoires des actions de fermeture de branchement pour atteinte à la ressource en eau sont réalisés. Un cadre juridique (délibération) doit être posé au préalable.

Jean-Luc LAMAISON souligne qu'il avait déjà souhaité appliquer dès l'année dernière ces dispositions. Il aurait fallu selon lui solliciter bien en amont les communes pour limiter le cumul d'impayés à l'instar de l'électricité. Il s'agit de personnes en difficulté pour gérer un budget qu'il faut accompagner.

Monsieur le Président précise que parmi ces usagers, certains n'ont pas de problème d'argent. Il prend l'exemple des gens du voyage qui s'installent illégalement sur des terrains avec des branchements d'eau non déclarés qui ne peuvent pas être fermés car protégés par la Ligue des Droits de l'Homme.

Jean-Luc LAMAISON répond que les gens du voyage génèrent comparativement moins de pertes d'eau que le délégataire. Il regrette le manque de lien entre le délégataire, le Syndicat et les communes.

Thierry DUBREUIL demande quelle est la procédure légale pour fermer ce type de branchement.

Laurent HILLON répond que la fermeture n'est pas possible pour cause d'impayé(s) pour un particulier contrairement au professionnel.

Jean-Luc LAMAISON rappelle que la seule procédure légale est le recours à l'action sociale.

Joachim BOISARD répond que pour les gens du voyage, l'action sociale ne sera d'aucune efficacité.

Thierry DUBREUIL prend l'exemple d'une famille izonnaise figurant parmi les 20 abonnés qui connaît parfaitement ses droits pour ne pas payer l'eau.

Joachim BOISARD fait remarquer qu'il s'agit de mauvais payeurs et demande où est la commune JUGEALS-NAZARETH figurant dans le RAD 2024.

Laurent HILLON répond qu'il s'agit d'une erreur d'écriture.

Joachim BOISARD rappelle que l'année dernière c'était la commune de CADARSAC qui manquait. Il affirme que ce RAD produit n'est pas bon.

Jean-Luc LAMAISON indique qu'il avait de nombreuses questions sur ce RAD. Il rappelle que Laurent HILLON est le cinquième représentant de SUEZ en cinq ans avec un manque de continuité entre les exercices sans répondre aux sollicitations et aux questions soulevées lors de la présentation des RAD. Il revient sur l'ILP et interrogera plus tard Patrice LAVISSE sur les 59 000 m³ de fuites économisés. Il souligne que l'on baisse pour passer à moins 9,3 représentant toutefois 73,6% de dépassement des engagements du contrat. Il précise que cette baisse est bien trop faible au regard des nombreuses années de hausse et qu'il va s'opposer en votant contre ce RAD 2024. Il rappelle son constat de 2023 sur le nombre important de remises sur fuite sur les communes d'IZON et de SAINT GERMAIN DU PUCH qui se répètent sur 2024 sans réponse apportée. Il s'interroge sur l'évaluation des eaux livrées sans comptage de 49 602 m³ qui est identique entre 2023 et 2024.

Laurent HILLON répond qu'il est estimé en fonction du nombre de purges et du nombre d'actes techniques.

Jean-Luc LAMAISON s'interroge sur un paragraphe figurant dans le RAD : « Le contrat présente un déséquilibre significatif entre les charges et les recettes. SUEZ Eau France se rapprochera cette année de votre collectivité pour lui proposer des modalités de rétablissement de l'équilibre économique ».

Laurent HILLON précise que ces éléments financiers seront abordés dans la présentation du CARE (Compte Annuel du Résultat d'Exploitation).

Jean-Luc LAMAISON demande des précisions.

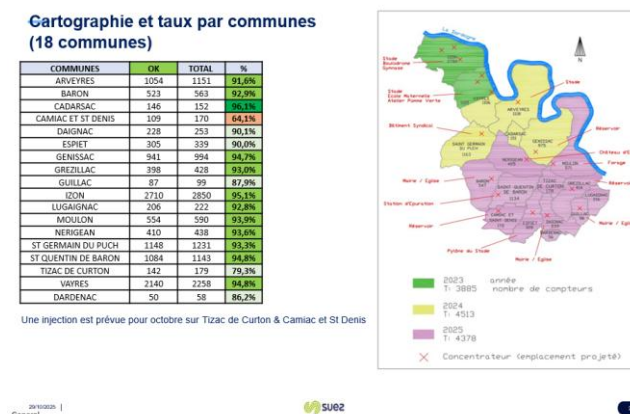
Laurent HILLON répond que les charges sont plus importantes que les recettes générant un déficit et qu'une discussion avec le Syndicat doit s'engager pour pallier à cette problématique.

Jean-Luc LAMAISSON répond que si il avait été Président la sollicitation serait sans discussion et sans suite. Il martèle que le RAD est un copié-coller depuis 3 ans dépourvu d'indicateurs et de ratios cohérents.

Monsieur le Président confirme ce constat et demande comment sont vérifiés ces chiffres.

Jean-Luc LAMAISSON précise que seuls les textes sont, selon lui, copié-coller. Il réaffirme que les chiffres sont mauvais à cause des trop nombreuses fuites.

Laurent HILLON fait un aparté sur le déploiement de la télérelève dont les alertes fuites :



Une gouvernance : Suivi des non réalisés

	27-05-25	28-07-25	05-08-25	18-09-25
NOMBRE DE TELELEVE	11 223	12 146	12 157	12 235
TOTAL NON REALISES	741	727	722	792
COLLECTIVITE & CAS DIFFICILES	399	381	391	405
REFUS CLIENT	48	51	52	57
COMPTEURS A SORTIR DE LA BASE (DEPOSE)	10	11	11	11
PRISE RDV IMPOSSIBLE APRES MULTI-CONTACTS	140	139	139	148
LOGEMENTS VACANTS INACCESSIBLES	194	174	182	180
NON LOCALISES CLIENTELE	6	5	5	4
IMPOSSIBILITE TECHNIQUE	1	1	2	5
AGENCE & RESEAU	156	145	146	129
ENQUETES TECHNIQUES	122	109	110	90
PROCHAIN REGARD A REALISER	24	25	25	29
CLIENTELE	101	115	119	117
ENQUETES	101	115	119	117
EN COURS DE RELANCE	85	86	66	141
PRIMO PASSAGES RESTANTS	1084	245	239	91
DONT EMETTEURS	721	85	85	5
DONT COMPTEURS A REMPLACER	363	160	154	86

General

SUE2

18

Bilan alertes Fuites



Les remises sur fuites montrent une diminution très importante des volumes dégrévés (- 65,0%) et du nombre de demandes acceptées (- 39,4%). Le déploiement de la télérelève contribue à déceler plus rapidement les fuites en domaine privée mais aussi public.

Les remises sur fuites

Les dégrèvements			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	193	117	- 39,4%
Nombres de demandes de dégrèvement	-	218	-
Volumes dégrévés (m³)	145 781,9	51 062	- 65,0%

Les investissements ont augmenté en 2024 :

Les investissements

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2020	2021	2022	2023	2024
Renouvellement	63 906,84	17 994,35	22 539,19	27 612,89	26 524,54

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux neufs	7 505,8	0	0	243 467,4	404 003

Le CARE est présenté. Le résultat net reste déficitaire de 384 753 €.

 **Le CARE**

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024			
en Euros			
	2023	2024	Écart en %
PRODUITS	4 429 528	4 479 548	1,1%
Exploitation du service	1 050 346	1 066 240	
Collectivités et autres organismes publics	2 914 092	2 916 320	
Travaux attribués à titre exclusif	287 634	246 963	
Produits accessoires	112 545	116 222	
CHARGES	4 863 879	4 864 299	0,0%
Personnel	257 127	611 846	
Energie électrique	346 623	202 294	
Actuels d'eau	-2 212	2 879	
Produits de traitement	3 136	3 790	
Analyses	11 892	14 965	
Seau-réseau, matériels et fournitures	326 644	451 773	
Impôts locaux et taxes	3 394	4 090	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	365 245	371 938	
• décontamination, entretien et entretien	25 125	22 745	
• engins et véhicules	71 942	70 172	
• entretien	168 916	169 526	
• assurance	9 392	9 881	
• loyer	25 117	39 877	
Contribution des services centraux et recherches	40 040	51 046	
Collectivités et autres organismes publics	2 914 092	2 916 320	
Charges relatives aux renouvellements	13 847	13 847	
• emprunts contractuels	5 741	5 741	
Charges relatives aux investissements	210 736	210 151	
• emprunts contractuels	7 726	9 430	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	-10 511	-10 552	
Rémunération du besoin en fonds de roulement			
Résultat avant impôt	-434 351	-384 753	11,4%
RÉSULTAT	-434 351	-384 753	11,4%

General

Thierry DUBREUIL s'interroge sur le délai de réalisation de la réfection de voirie suite à une intervention pour travaux.

Laurent HILLON répond qu'elle doit être réalisée dans un délai de 2 à 4 semaines. Il précise qu'il est parfois souhaitable de décaler ces réfections pour permettre au terrain de se tasser. De plus, il souligne que l'utilisation de béton désactivé par les sous-traitants nécessite d'avoir une volumétrie suffisante pour être mis en œuvre.

Thierry DUBREUIL précise sa demande notamment sur les ATU en prenant l'exemple du territoire du Créonnais où les réfections de chaussée sont très tardives et parfois insatisfaisantes.

Laurent HILLON répond que le territoire du Créonnais n'est pas géré par le délégataire SUEZ.

Thierry DUBREUIL indique que sur IZON, la commune est obligée de mettre des rustines autour des bouches à clé sur l'Avenue du Général de Gaulle alors que les équipes de SUEZ sont très régulièrement présentes.

Joachim BOISARD fait remarquer que l'exemple du Créonnais montre que d'autres délégataires ne sont pas forcément plus performants. Il ajoute que cela ne dédouane pas SUEZ de ses obligations.

Jean-Luc LAMAISSON rappelle que le délégataire présent sur notre territoire est SUEZ et qu'il estime que celui-ci n'est au rendez-vous de ses engagements.

Monsieur le Président propose au vote ce RAD 2024.

Décision :

Le Président indique à l'Assemblée que le rapport annuel du délégataire a été transmis à la collectivité qui a pu, avec l'aide de notre assistant conseil PPS Collectivités, en examiner le contenu et apprécier la véracité des informations fournies.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2024.

VOTE - CONTRE : 8 ABSTENTION : 5 POUR : 5

Le Comité Syndical rejette le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2024 en eau potable.

**Bernard GUILHEM, Michel MASSIAS et Josette TRAVAILLOT s'abstiennent.
Joachim BOISARD, Éric BLOT, Matthieu COUREGE, Thierry DUBREUIL,
Jean-Luc LAMAISON, Pascal LELEU et Serge PLATON votent contre ce rapport.**

Monsieur le Président explique son vote en précisant qu'il s'abstient pour ne pas pénaliser Laurent HILLON qui a présenté le résultat d'un travail pour lequel il n'a pas œuvré.

Joachim BOISARD indique qu'il a voté contre car les remarques et les observations sont faites tous les ans sans qu'elles soient prises en compte par SUEZ.

Jean-Luc LAMAISON ajoute que lui non plus ne vote pas contre Laurent HILLON mais contre SUEZ.

Monsieur le Président précise que SUEZ et plus particulièrement Laurent HILLON a fourni des informations précieuses (deux fuites importantes réparées en 2025) intégrées au Bilan 2023-2025 du Plan d'actions – économies d'eau.

Jean-Luc LAMAISON demande au Président de clarifier son vote.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'abstient sur ce vote pour les raisons qu'il a annoncé.

Jean-Luc LAMAISON indique qu'il a souligné la légère progression annoncée sur 2025. Toutefois, il s'inquiète du retard accumulé depuis de nombreuses années qui rend impossible la validation de ce RAD 2024. Il constate qu'en 2024 la surveillance du réseau ayant diminué fortement (122 400 ml en 2024 contre 316 000 ml en 2023) les résultats de 2025 s'en verront impactés.

Monsieur le Président souligne que SUEZ s'est engagé sur des objectifs quantifiés de limitation des prélèvements pour étayer le Plan d'actions.

Jean-Luc LAMAISON remarque que SUEZ prévoit d'engager des actions en 2025 au contraire de 2024.

AC n°019/2025 – Rapport Annuel du Déléataire (RAD) 2024 en assainissement collectif

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que le rapport annuel du délégataire 2024 pour le service d'assainissement collectif a été remis à la collectivité avant le 01 juin. Assisté de **Patrice LAVISSE**, l'examen de son contenu a été fait pour vérifier les prérequis réglementaires et techniques.

Laurent HILLON présente le RAD 2024 en assainissement collectif.

Quelques faits marquants sont présentés :

≡ Quelques faits marquants 2024



Les chiffres clés sont listés :

≡ Les chiffres clés



Les chiffres clés

12

stations de
traitement des
eaux usées

78

postes de
refoulement

3,8305€ TTC/ m3

Sur la base de la facture 120 m3

General

SUEZ

10

Le contrat est un Affermage de 4 ans (01/01/2024 jusqu'au 31/12/2027).

Le contrat

01/01/2024

CONTRAT
DE CONCESSION

31/12/2027



General

SUEZ

11

Les principales interventions techniques sont présentées :

Les interventions terrains

LES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ BRANCHEMENTS

Les enquêtes de contrôle des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquête/contrôle de branchement			
	2023	2024	NN-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	115	86	-25,2%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	38	243	539,5%
Nombre d'enquêtes sur branchement	199	1 461	634,2%
Total enquêtes et contrôles branchements	352	1 790	408,5%

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions			
	2023	2024	NN-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	5	473	9 360,0%
Désobstructions sur branchements	6	652	10 766,7%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau + ouvrage/m de réseau)	0,03	2,83	9 135,9%

General

SUEZ

12

Laurent HILLON souligne l'ampleur des interventions qui ont été nécessaires pour maintenir la continuité de service au niveau du système d'assainissement avec 1461 enquêtes de branchement (réclamations de clients suite à des problèmes d'écoulement et à des problèmes liés à l'assainissement). Il précise que l'écart avec 2023 doit être pondéré compte-tenu de défaut de traçabilité des interventions.

Les interventions terrains

LES REPARATIONS

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)			
Groupe	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	2	3	50,0%
Nombre de canalisations réparées	1 360	1 600	17,6%
Nombre d'ouvrages réparés	3	3	0,0%

Remarque : Pour mémoire, le nombre de canalisations réparées intègre également les interventions sur les baches sous-vide.

- 1 réparation de canalisation assainissement avec terrassement en 2024
- 842 enquêtes de fonctionnement du réseau sous vide sur appel client
- 757 interventions de réparations sur le réseau sous vide au niveau des baches.

General

SUR2

18

Laurent HILLON précise que 1600 canalisations ont été réparées sur l'année 2024. (canalisation d'assainissement avec terrassement). Il détaille pour l'assainissement sous vide : 842 enquêtes de fonctionnement du réseau sous vide sur appel client et 757 interventions de réparation sur le réseau sous vide au niveau des baches (dépannages).

Thierry DUBREUIL demande si une cartographie de ces interventions existe.

Laurent HILLON répond que non mais les points critiques sont connus.

Les principales statistiques clients indiquent des volumes assujettis en baisse de 5,2% par rapport à l'exercice précédent corroborant la baisse des abonnés de 0,1% (même argument que l'eau potable sur la reclassification des professionnels).

Les principales statistiques clients

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	699 879	704 532	736 248	732 614	694 579	- 5,2%

Mise en qualité de la donnée :
Pour répondre à la nouvelle loi de finance de 2024 qui impose l'envoi dématérialisé des factures pour les clients professionnels à partir de septembre 2020, SUEZ Eau France mène des actions de mise en qualité de la donnée pour qualifier au mieux les clients dans notre logiciel client, notamment les clients professionnels.
Ces actions peuvent conduire à des reclassifications de clients et donc à des variations sensibles entre 2023 et 2024 à la maille de la classe client.

Le nombre de clients assainissement collectif			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	7 303	7 221	- 1,1%
Collectivités	88	85	- 3,4%
Professionnels	238	318	33,6%
Autres	1	-	- 100,0%
Total	7 630	7 624	- 0,1%

General

SUR2

19

Nombre d'abonnés

Le nombre de clients assainissement collectif			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	7 303	7 221	- 1,1%
Collectivités	88	85	- 3,4%
Professionnels	238	318	33,6%
Autres	1	-	- 100,0%
Total	7 630	7 624	- 0,1%

**- 6
abonnés
global**

**+ 3 abonnés
à Cadarsac**

**+ 7 abonnés
à Baron**

**- 7 abonnés
à Moulon**

**- 10 abonnés
à Arveyres**

General

SUR2

20

Les investissements ont baissé en 2024 :

Laurent HILLON répond que ce sont les évènements pluvieux de fin 2023 et début 2024 qui ont déclenchés ces interventions du fait de défaut d'étanchéité des équipements.

Jean-Luc LAMAISON demande si des situations similaires s'étaient déjà produites.

Laurent HILLON répond qu'elles n'avaient jamais été d'une telle ampleur (2014).

Jean-Luc LAMAISON mentionne qu'il s'agit de mauvais choix techniques d'installations qui ne sont pas reconduits à ce jour.

Thierry DUBREUIL témoigne des difficultés techniques du réseau sous vide qui a atteint ses limites avec pour preuve les travaux de délestage engagés.

Monsieur le Directeur précise que ce réseau sous vide est très impacté dans son fonctionnement par les eaux parasites. Il ajoute qu'en période de temps sec et avec un dimensionnement adapté à l'évolution démographique des communes concernées, il fonctionne très bien. Il indique que les travaux de délestage ont pour objectif de centraliser le réseau de vide pour optimiser son fonctionnement quelque soit les événements extérieurs (pluies abondantes, ...).

Jean-Luc LAMAISON indique que le régisseur a imposé ses choix techniques qui se sont révélés inadaptés.

Monsieur le Directeur répond que le choix technique de l'assainissement sous vide a été fait par la collectivité.

Jean-Luc LAMAISON s'étonne que le régisseur est validé ce choix sans alerter la collectivité alors qu'il est spécialiste.

Monsieur le Directeur répond que la collectivité a confié des équipements au délégataire qui se doit de les exploiter mais aussi d'alerter en cas de défaillances ou d'insuffisances.

Jean-Luc LAMAISON indique que l'on connaît de ce fait les responsables.

Joachim BOISARD propose d'arrêter les constructions sur les communes concernées par le réseau d'assainissement sous vide.

Jean-Luc LAMAISON souligne que la disponibilité de la ressource en eau va limiter les constructions. Il s'interroge sur le fait de ne pas avoir anticipé les travaux de délestage.

Monsieur le Directeur répond qu'aujourd'hui le fonctionnement n'est plus assuré face à des événements pluvieux qui sont aussi beaucoup plus importants en terme d'intensité de pluie et de durée. Il convient de s'adapter en réalisant les travaux décrits précédemment. Il conclut en rappelant que le choix technique du sous vide a été porté par les communes d'IZON et de VAYRES compétentes à l'époque.

Joachim BOISARD confirme qu'il fallait limiter les constructions sur ces communes mais la volonté politique de l'époque était autre.

Jean-Luc LAMAISON répond qu'il fallait s'opposer à ces constructions compte-tenu de l'inadéquation des équipements d'assainissement en place avec ces projets de développement.

Monsieur le Président précise que les délestages vont permettre de revenir sur des périmètres restreints plus adaptés au fonctionnement de l'assainissement sous vide.

Renaud CHALLENGEAS rappelle que les communes d'IZON et de VAYRES doivent construire des logements sociaux.

Samuel WALTON souligne que la problématique des eaux parasites est encore plus prégnante avec la disparition des ASA qui entretenaient et curaient les fossés.

Monsieur le Président propose au vote ce RAD 2024.

Décision :

Le Président indique à l'Assemblée que le rapport annuel du délégataire a été transmis à la collectivité qui a pu, avec l'aide de notre assistant conseil PPS Collectivités, en examiner le contenu et apprécier la véracité des informations fournies.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2024.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 6 POUR : 12

Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2024 en assainissement collectif.

Thierry DUBREUIL, Bernard GUILHEM, Jean-Luc LAMAISON et Michel MASSIAS s'abstiennent.

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2024

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport intégrant la note d'information 2024 produite par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet de délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes et aux communautés adhérentes pour être présenté à leur conseil dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport doit être public et permet d'informer les usagers de ce service.

AEP n°026/2025 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2024 en eau potable

Discussions et interventions :

Patrice LAVISSE présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2024 gérée en Régie Intéressée de 9 ans (01/01/2018 jusqu'au 31/12/2026).

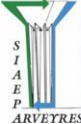


S.I.A.E.P.A de La Région d'Arveyres

Service exploité en régie intéressée

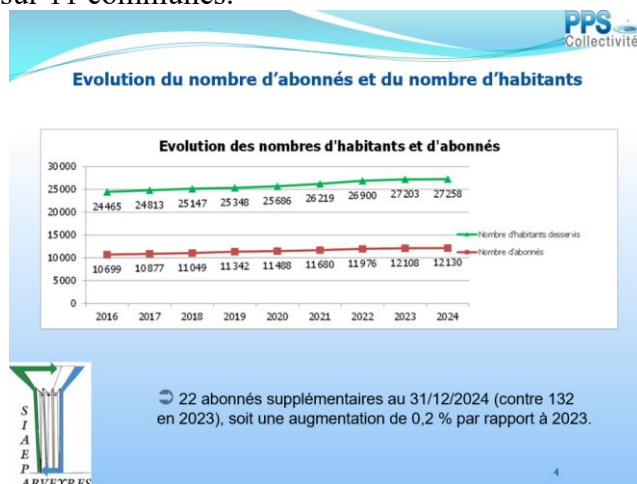
- Exploitant : SUEZ
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2018
- Date de fin : 31 décembre 2026

•Avenant 1 signé en 2022 avec effet au 1/1/2023 : installation de la télérelève des compteurs, mise en place d'un coefficient de performance sur le recouvrement des impayés et extension du contrat d'un an jusqu'au 31/12/2027.



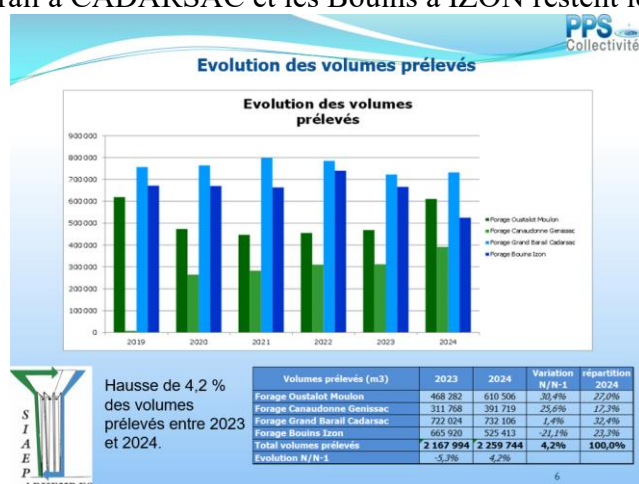
2

L'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés montre une croissance de 0,2% avec une progression sur 11 communes.

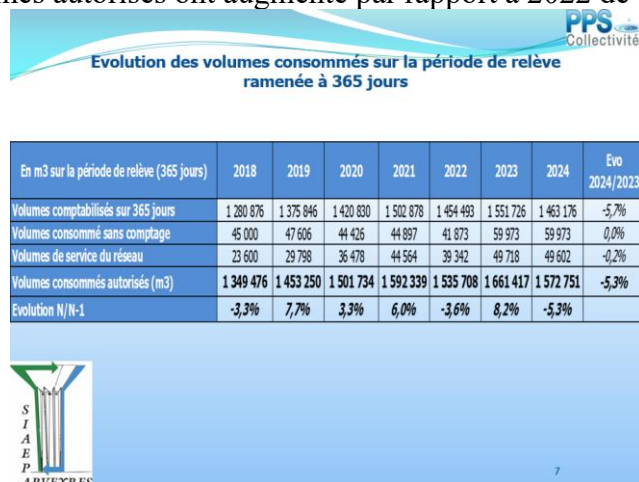




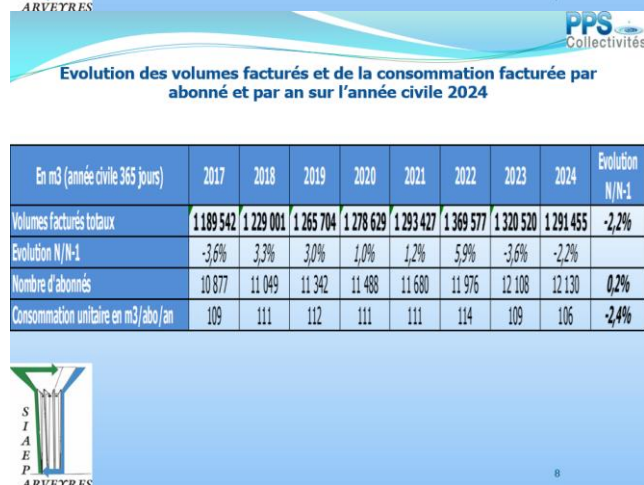
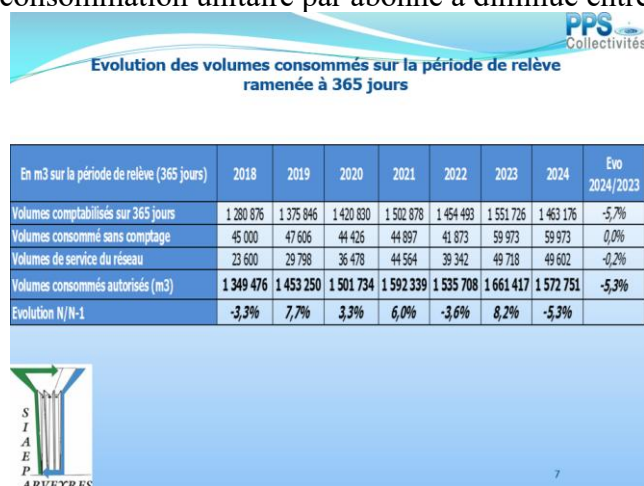
L'évolution des volumes prélevés fait apparaître une hausse de 4,2 % entre 2023 et 2024. Les forages de Grand Barrail à CADARSAC et les Bouins à IZON restent les plus utilisés.



Les volumes consommés autorisés ont augmenté par rapport à 2022 de + 8,2 %.



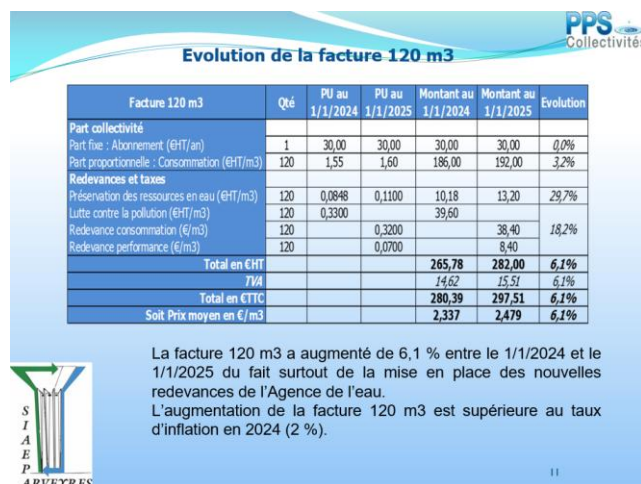
Les volumes consommés autorisés et les volumes facturés ont respectivement diminué de 5,3% et de 2,2 %. La consommation unitaire par abonné a diminué entre 2023 et 2024.



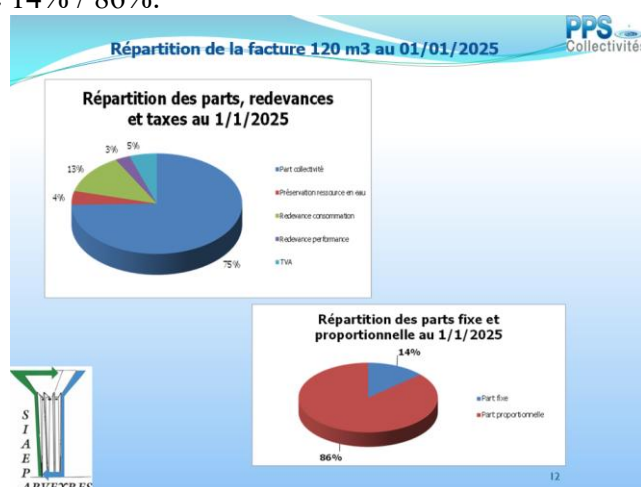
L'évolution du linéaire de conduites montre une diminution de 0,17 % (liée aux mises à jour du SIG) avec une majorité du réseau en PVC (81,9 %) suivi par la FONTE (17,2 %).



La facture 120 m³ augmente en 2024 de 6,1% du fait de la hausse de la part proportionnelle syndicale et des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau. Le prix moyen est de 2,479 €/m³.



La répartition des parts montre que les trois quarts de la facture est perçue pour la collectivité (il n'y a pas de part délégataire en régie intéressée). La répartition entre la part fixe et la part proportionnelle est de 14% / 86%.



Les recettes de la collectivité ont diminué de 2,0 % soit 2 404 589 € en 2024.
Les recettes de l'exploitant ont augmenté de 7,4 % soit 1 563 226 € en 2024 principalement due au coefficient d'indexation lié à l'inflation, à la rémunération pour le déploiement de la télérelève et aux autres travaux.

Evolution des recettes

Recettes de la collectivité	2021	2022	2023	2024	variation 2024/2023
Recettes de vente d'eau					
Recettes vente d'eau domestiques	2 102 957	2 315 288	2 454 565	2 404 589	-2,0%
dont participations	88 000				
Régularisations des ventes d'eau (+/-)					
Total recettes collectivité	2 102 957	2 315 288	2 454 565	2 404 589	-2,0%
Recettes de l'exploitant					
Exploitation du service					
Partie fixe facturée	737 964	859 614	1 055 366	1 086 640	3,0%
Total recettes de vente d'eau	737 964	859 614	1 055 366	1 086 640	3,0%
Autres recettes					
Travaux attribués à titre exclusif (branchements)	266 418	208 282	194 665	151 459	-22,2%
Travaux attribués à titre exclusif (autres)		205 279	93 170	208 904	124,2%
Facturation et recouvrement de la redevance	8 049	8 206	7 975	7 977	0,0%
Autres produits accessoires	69 870	97 999	104 571	108 246	3,5%
Total des recettes exploitant	1 082 301	1 379 380	1 455 747	1 563 226	7,4%

La forte augmentation des « autres travaux » en 2024, est due à la réalisation d'une sous-sectorisation, au renouvellement de 25 branchements Route de Larcheval à Baron et à la pose d'une canalisation à St Germain-du-Puch.

Patrice LAVISSE présente les indicateurs de performance : qualité de l'eau, performance du réseau et taux de renouvellement du réseau.

L'eau est d'excellente qualité avec des bilans microbiologiques et physico-chimiques conformes à 100 % sur l'année 2024.

PPS
Collectivités

Résultats du contrôle réglementaire

Analyses	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
1- Microbiologie						
nombre de prélèvements réalisés	54	56	76	71	69	-2,8%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	0	
2- Paramètres physico-chimiques						
nombre de prélèvements réalisés	17	20	21	21	22	4,8%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	0	

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour :

Analyses	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Taux de conformité - Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%	100%	100%	0%
Taux de conformité - Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%	100%	100%	100%	0%

15

Le bilan des volumes fait apparaître un volume de pertes important de 608 389 m³ résultant de la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés.



Patrice LAVISSE indique qu'il a fait les mêmes remarques à SUEZ que Jean-Luc LAMAISON sur les volumes sans comptage 2024 qui sont identiques à ceux mentionnés en 2023. Il demande que dans le RAD 2025, le régisseur fasse une comptabilisation plus précise des consommations sans comptage estimés et des volumes de services, qui interviennent dans le calcul des pertes, pour justifier à la fois les volumes de purges, les volumes volés sur le réseau, les volumes utilisés aux poteaux d'incendie, ...

Sur la base de l'année civile 2024, les pertes d'eau ont augmenté de 8 334 m³.

PPS
Collectivités

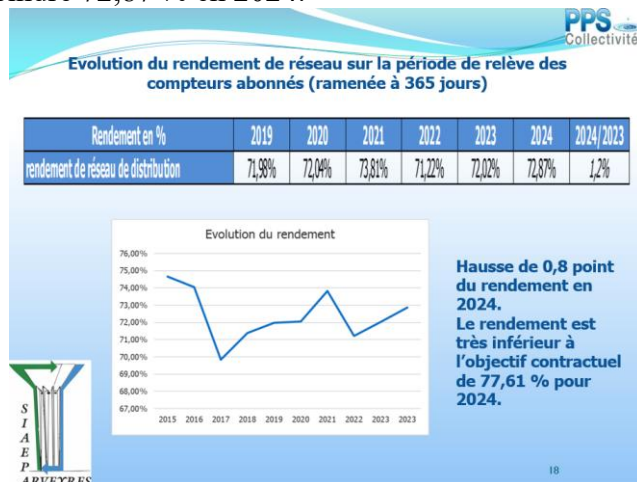
Performance du réseau: bilan des volumes du 1er janvier au 31 décembre 2024

Volumes en m ³	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Volumes comptabilisés	1 385 597	1 479 236	1 508 978	1 538 315	1 434 496	1 523 429	6,2%
Volumes consommés sans comptage	47 606	44 426	44 897	41 873	59 973	59 973	0,0%
Volumes de service du réseau	29 798	36 478	44 564	39 342	49 718	49 602	-0,2%
Total des volumes autorisés	1 463 001	1 560 140	1 598 439	1 619 530	1 544 187	1 633 004	5,8%
Volumes importés	5 004	4 617	3 371	3 902	2 957	3 373	14,1%
Volumes exportés	1 630	3 208	11 795	338	240	840	245,7%
Volumes produits	2 029 856	2 164 232	2 179 950	2 270 356	2 141 528	2 238 860	4,5%
Volumes mis en distribution	2 033 230	2 165 641	2 185 526	2 273 920	2 144 242	2 241 393	4,5%
Pertes en réseau	570 229	605 501	567 087	654 390	600 055	608 389	1,4%

Entre 2023 et 2024, sur la base de l'année civile, on observe une hausse des pertes d'eau de 8 334 m³, soit + 1,4 %.

17

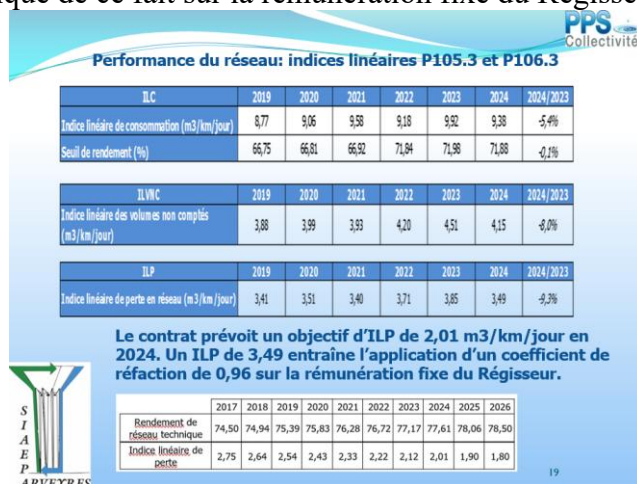
Le rendement de réseau est calculé sur la période de relèvement des compteurs abonnés, demandé sur le site national SISPEA, qui permet de comparer les différentes collectivités. Le rendement est très inférieur aux exigences contractuelles (77,61% en 2024) avec une hausse de 0,8 points pour atteindre 72,87 % en 2024.



Les indices linéaires pour 2024 sont les suivants :

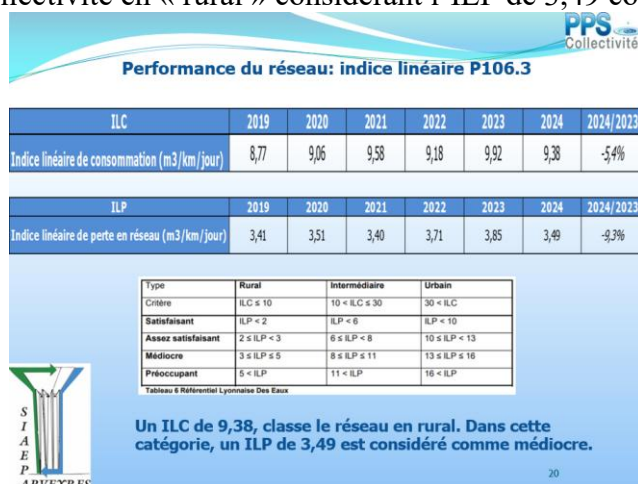
- ILC : 9,38
- ILVNC : 4,15
- ILP : 3,49

Pour rappel, l'objectif de fin de contrat pour l'ILP est de 1,8 (2,01 en 2024). Un coefficient de pénalité (0,96) s'applique de ce fait sur la rémunération fixe du Régisseur.

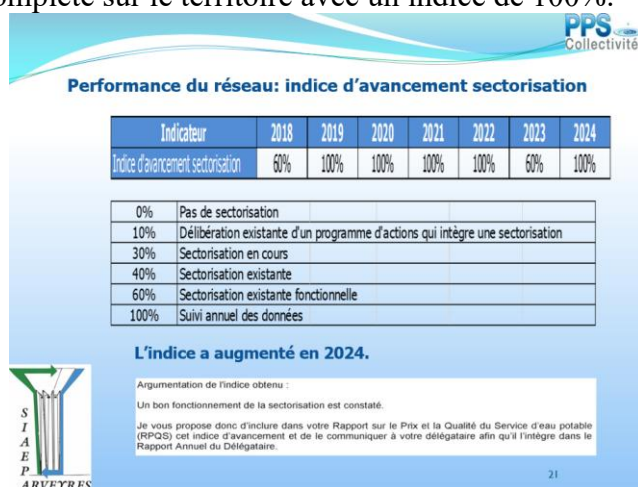


L'ILC, c'est-à-dire les mètres cubes consommés par kilomètre et par jour, permet de déterminer le seuil de rendement d'après l'arrêté de 2012. Ainsi, le rendement doit être supérieur à 71,88%, avec le calcul à partir de l'indice linéaire de consommation, ce qui a été rempli en 2024.

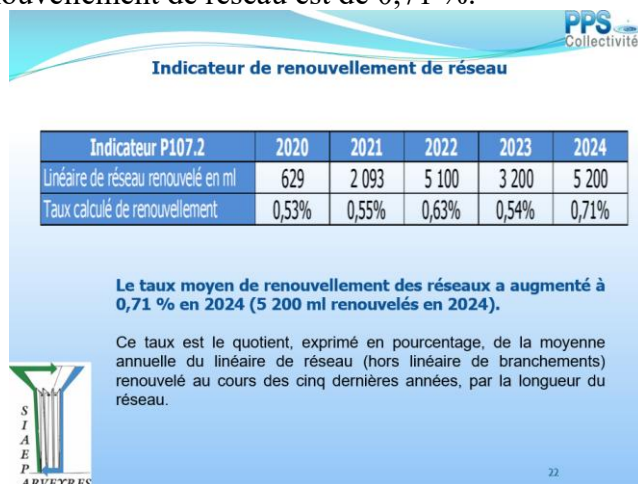
L'ILC classe notre collectivité en « rural » considérant l'ILP de 3,49 comme médiocre.



La sectorisation est complète sur le territoire avec un indice de 100%.



Le taux moyen de renouvellement de réseau est de 0,71 %.



Les travaux engagés en 2024 et projetés en 2025 sont décrits ci-après :

Travaux engagés par le Syndicat en 2024

PPS
Collectivités

EAU POTABLE	Montant et nature des travaux engagés par la collectivité
Libellé	CFU 2024
OP 100 - Fonds libres : Toutes communes : Divers travaux	175 746,89 €
OP 101 - Toutes communes : Renouvellement de branchements	229 757,39 €
OP 52 - Cadarsac : Nouvelles ressources	12 740,00 €
OP 59 - Saint Germain du Puch : LD Marçillac - Cordes	4 806,98 €
OP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable	15 002,70 €
OP 74 - Izon - Avenue d'Izon	25 639,89 €
OP 75 - Vayres - Chemin de Gayac	2 794,00 €
OP 77 - Lugaignac - LD Au Pèrey	627,91 €
OP 80 - Arveyres - Pruneyron	154 508,98 €
OP 81 - Arveyres - Route de Damazac/LD Tillède	51 717,32 €
OP 82 - Moulon - Départ L'Oustalot	328 320,31 €
OP 83 - Sectorisation 4ème phase	98 833,40 €
OP 85 - Izon - Avenue de Portès	188 525,55 €
OP 86 - Vayres - Avenue de Libourne	155 083,73 €
OP 91 - Nérigan - Route du Grand Bos/LD Roquemue/LD Carrère	12 202,33 €
TOTAL	1 456 297,38 €

23

Travaux engagés par le régieur en 2024

PPS
Collectivités

Au cours de l'exercice 2024, le régieur a réalisé pour **25 525 €** de travaux liés au contrat pour le programme de renouvellement du parc compteurs (17 862 €) et des branchements (7 663 €), contre un total de 27 613 € en 2023.

En 2024, le délégataire a aussi réalisé **404 003 €** de travaux au titre du programme de mise en place de la télérelève des compteurs (contre 243 467 € en 2023).

Des dépenses importantes en 2024, sont liées au renouvellement des compteurs lié à la mise en place de la télérelève (1 393 compteurs renouvelés en 2024 contre 1 358 en 2023).

Le Plan de renouvellement annexé au contrat de base, prévoyait en 2024, le renouvellement de 324 compteurs pour un montant de 23 230 € (valeur 2017).

130 branchements (au total) ont été renouvelés en 2024 (contre 94 en 2023).

24

Projets de travaux (1)

Projets à l'étude 2025 :
4 606 k€

EAU POTABLE	Projets à l'étude et programme plurianuel de travaux
Libellé	Montant
OP 100 - Fonds libres : Toutes communes : Divers travaux	298 953,88 €
OP 101 - Toutes communes : Renouvellement de branchements	200 000,00 €
OP 52 - Cadarsac : Nouvelles ressources	900 000,00 €
OP 55 - Baron : Route de Larchevail	62 433,75 €
OP 59 - Saint Germain du Puch : LD Marçillac - Cordes	350 000,00 €
OP 65 - Grézillac : Pont de Lissandre	275 000,00 €
OP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable	40 000,00 €
OP 74 - Izon - Avenue d'Izon	472,34 €
OP 75 - Vayres - Chemin de Gayac	10 000,00 €
OP 80 - Arveyres - Pruneyron	13 156,57 €
OP 81 - Arveyres - Route de Damazac/LD Tillède	200 244,00 €
OP 84 - Izon - Pont du Bos	75 000,00 €
OP 85 - Izon - Avenue de Portès	1 000,00 €
OP 86 - Vayres - Avenue de Libourne	120 244,00 €
OP 87 - Daignac - LD la Grangeotte	121 980,00 €
OP 88 - Esplet - LD Vallée	100 000,00 €
OP 89 - Grézillac - Route de Gariga	271 500,00 €
OP 90 - Moulon - RD 128	30 900,00 €
OP 91 - Nérigan - Route du Grand Bos/LD Roquemue/LD Carrère	260 000,00 €

25

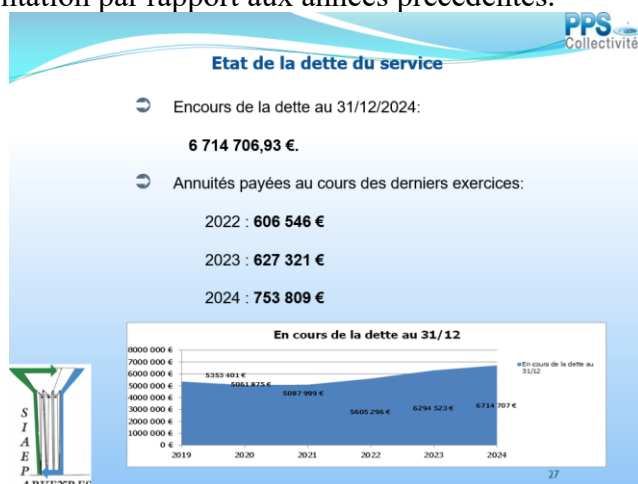
Projets de travaux (2)

Projets à l'étude 2025 :
4 606 k€

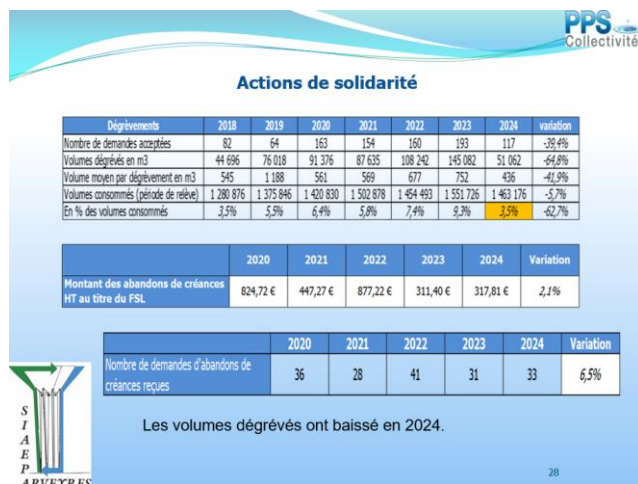
OP 92 - Saint Germain du Puch - Ruelle Giraud Amaud	6 000,00 €
OP 93 - Vayres - Chemin du Prieuré	84 000,00 €
OP 94 - Economie d'eau	150 000,00 €
OP 95 - Modulation de pression	150 000,00 €
OP 97 - Izon - Divers secteurs	635 000,00 €
OP 98 - Saint Germain du Puch - Route de Libourne	150 000,00 €
OP 99 - Diagnostics Forages	100 000,00 €
TOTAL	4 605 854,54 €

26

La dette est en augmentation par rapport aux années précédentes.



Comme l'a présenté Laurent HILLON, le taux d'impayés de 3,17 % est plus important qu'en 2023 et peut s'expliquer aussi par la loi Brottes qui interdit la fermeture des branchements. L'addition des volumes dégrévés et des impayés engendrent une perte de recettes de 7% pour la collectivité.



Jean-Luc LAMAISSON souhaite remercier Patrice LAVISSE pour le travail d'analyse réalisé bien qu'il votera contre ce rapport compte-tenu des mauvais résultats. Il précise que les administrés et les professionnels eux sont en train de faire des efforts, comme il a été démontré avec la baisse des consommations. Il souhaite avoir l'explication de la baisse des pertes, car en comparant les deux tableaux de 2024 et de 2023, elles sont passées de

600 055 m³ à 608 387 m³, soit environ 8 000 m³ de plus (page 17 du RPQS 2025).

Patrice LAVISSE répond que le rendement est établi entre deux périodes de relèvement qui ne correspondent à une année civile. Il indique que les pertes ont augmenté sur les années civiles 2023 et 2024 mais le rendement a augmenté sur les périodes de relèvement servant de référentiels.

Jean-Luc LAMAISON rappelle qu'il compare le RPQS 2023 et le RPQS 2024.

Patrice LAVISSE reprecise le calcul du rendement.

Jean-Luc LAMAISON martèle que les pertes ont augmenté de plus de 8 000 m³ entre 2023 et 2024. Il indique que les indicateurs fournis permettent de rappeler au délégataire qu'il a dépassé les engagements du contrat de 73,6 % malgré un ILP moins mauvais. Il s'inquiète du tableau qui donne l'évolution du nombre total de fuites réparées entre 2021 et 2024 avec une baisse de 23,6 %.

Patrice LAVISSE répond que le nombre de recherches préventives a diminué entre 2023 et 2024.

Jean-Luc LAMAISON rappelle que ces recherches ont concerné 306 000 ml en 2023 et seulement 122 000 ml en 2024 (soit une diminution de 61 %).

Patrice LAVISSE précise que les compteurs de sectorisation ont mieux fonctionné en 2023 qu'en 2024. Il indique que les actions se sont peut-être davantage orientées vers la recherche de fuite in situ à cause de son fonctionnement moins performant des équipements.

Laurent HILLON confirme que la sectorisation a mieux fonctionné en 2024 avec en plus un ajout d'équipements permettant d'augmenter le nombre de secteurs diminuant ainsi leur périmètre.

Jean-Luc LAMAISON confirme ces points d'amélioration en distinguant toutefois les actions de la collectivité et de son délégataire. Il précise que le Syndicat a augmenté sa volumétrie de travaux réalisée mais pas au niveau des prévisionnels budgétés. Il fait remarquer que sur les 3 derniers exercices, un tiers des travaux programmés ont été réalisés. Il regrette qu'entre les ambitions et les réalisations, l'écart soit si important et s'interroge sur la sincérité des budgets présentés qui pourrait alerter la Cour des Comptes. Il espère que l'année 2025 augmentera ce taux de réalisation et indique qu'il ne peut pas pour ces raisons imaginer que ce rapport puisse avoir un sentiment positif de la part des élus.

Monsieur le Président répond que Jean-Luc LAMAISON ne mesure pas les actions menées qui ne sont pas inscrites au budget.

Jean-Luc LAMAISON répond qu'il constate sur 4 millions d'euros de travaux programmés annuellement seuls 1 million est réalisé.

Monsieur le Président indique que les financements sont à trouver en terme de subventions et d'emprunts.

Monsieur le Président propose au vote ce RPQS 2024. Contrairement à son vote pour le RAD et afin de respecter le travail de Patrice LAVISSE, il ne s'abstiendra pas.

Décision :

Le Président indique que le Cabinet Conseil PPS Collectivités, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services pour l'eau potable.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2024.

VOTE - CONTRE : 3 ABSTENTION : 5 POUR : 10

Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2024 en eau potable.

Guy CHABANAIS, Michel MASSIAS, Serge PLATON et Josette TRAVAILLOT s'abstiennent.

Matthieu COUREGE, Thierry DUBREUIL et Jean-Luc LAMAISON votent contre ce rapport.

Observation :

René PREVOT quitte l'Assemblée et il ne participera pas aux votes des prochaines délibérations.

AC n°020/2025 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2024 en assainissement collectif

Discussions et interventions :

Patrice LAVISSE présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2024 gérée en Affermage de 4 ans (01/01/2024 jusqu'au 31/12/2027).

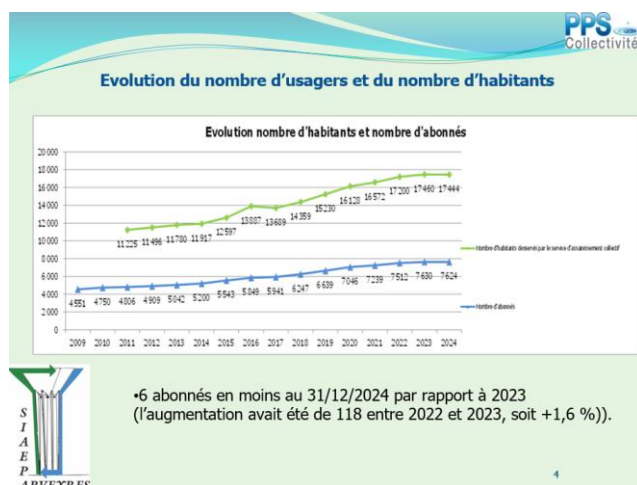
S.I.A.E.P.A de La Région d'Arveyres

Service exploité en affermage

- Exploitant : SUEZ Eau France
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2024
- Date de fin de contrat : 31 décembre 2027

S I A E P A R V E Y R E S

L'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés (- 6) montre une légère décroissance.



Evolution du nombre d'usagers

Nombre d'usagers par commune	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Répartition 2024 des usagers
Arveyres	764	788	792	788	778	-1,3%	10,2%
Baron	31	63	77	82	89	8,5%	1,2%
Cadarsac	73	74	77	79	82	3,8%	1,1%
Génissac	539	567	591	595	596	0,2%	7,8%
Izon	2 408	2 432	2 466	2 517	2 514	-0,1%	33,0%
Lugaignac	39	41	40	42	43	2,4%	0,6%
Moulon	225	235	237	256	249	-2,7%	3,3%
Nérigean	16	19	19	19	21	10,5%	0,3%
St Germain du Puch	676	686	715	727	726	-0,1%	9,5%
St Quentin de Baron	846	871	869	875	874	-0,1%	11,5%
Vayres	1 429	1 463	1 629	1 650	1 652	0,1%	21,7%
Total	7 046	7 239	7 512	7 630	7 624	-0,1%	100,0%
Evolution N/N-1	6,1%	2,7%	3,8%	1,6%	-0,1%		

Les baisses les plus importantes en %, ont été observées sur les communes d'Arveyres et de Moulon.

Patrice LAVISSE indique que le nombre abonnés est passé de 7630 à 7624. Il se pose la question de savoir si la base d'abonnés gérée par SUEZ était vraiment exacte en 2024. Il rappelle que les exercices précédents, l'évolution annuelle du nombre d'abonnés était de 100 à 200 supplémentaires.

Joachim BOISARD ajoute qu'il y a eu des lotissements de créer.

Laurent HILLON précise qu'il s'agit du nombre d'abonnés et non du nombre de branchements avec un état arrêté au 31 décembre 2024.

Monsieur le Président demande des explications sur cette baisse d'abonnés.

Laurent HILLON répond qu'il y a des mutations (déménagements, ...) qui font varier ce chiffre.

Thierry DUBREUIL s'étonne de la perte des abonnés et plus particulièrement sur sa commune d'IZON qui a accueilli beaucoup d'opérations immobilières à caractère social. Il précise qu'un recensement des logements vides et vacants a été mené.

Laurent HILLON précise que le logement vacant pour le délégataire est un logement vide. Il ajoute que si une personne occupe un logement vacant sans payer l'eau, il fraude.

Thierry DUBREUIL demande si un recensement de ces cas est en cours.

Laurent HILLON répond que des actions sont menées et qu'il est réglementairement possible de couper l'eau.

Samuel WALTON fait remarquer que ces fraudeurs peuvent réouvrir la bouche à clé.

Laurent HILLON indique qu'un courrier est adressé à l'abonné et sans réponse sous 3 semaines la bouche à clé est fermée.

Thierry DUBREUIL demande comment sont gérés les logements sociaux.

Laurent HILLON répond que cette procédure s'applique sur le compteur divisionnaire si l'ensemble immobilier en est équipé.

Patrice LAVISSE souligne toutefois qu'il y a eu c'est qu'il y a eu 7 nouveaux postes de relevage dont 1 réhabilité sans avoir d'abonnés supplémentaires associés.

Laurent HILLON répond qu'il s'agit de mise à jour car le Syndicat n'a pas créé 7 nouveaux postes de relevages en 2024.

Joachim BOISARD rappelle que le délai de raccordement à l'assainissement collectif est de 2 ans créant un décalage entre la mise en service des postes de relevage et les nouveaux abonnés collectés.

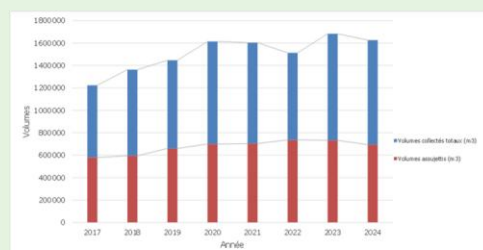
L'évolution des volumes collectés ont baissé de 1,9% sur le dernier exercice.

Evolution de la pluviométrie et des volumes									
Volumes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Pluviométrie annuelle (mm)	727	828	907	928	789	529	1 028	973	-5,4%
Evolution de la pluviométrie N/N-1	-19,6%	13,8%	9,5%	2,3%	-15,0%	-33,0%	94,3%	-5,4%	
Volumes collectés Lagune Arveyres (m3)	59 778	62 620	69 582	78 886	77 540	60 795	76 178	75 189	-1,3%
Volumes collectés Lagune Port Noyer (m3)	18 477	26 712	31 172	29 730	26 693	18 908	28 401	37 024	30,4%
Volumes collectés Lagune Génissac (m3)	81 992	93 779	95 642	109 135	99 451	87 311	107 966	112 528	4,2%
Volumes collectés STEP Izon (m3)	196 549	252 098	231 690	250 860	240 749	213 800	235 899	219 518	-6,9%
Volumes collectés STEP BIO Izon (m3)	23 183	33 050	38 658	52 346	61 662	48 151	88 212	107 120	21,4%
Volumes collectés STEP Lugaigac (m3)	1 138	795	4 177	5 463	4 972	3 880	3 405	4 885	43,5%
Volumes collectés mini STEP Sales (m3)	2 845	2 255	1 514	2 143					
Volumes collectés STEP St Germain (m3)	57 702	67 512	72 700	83 983	95 416	84 789	112 661	86 389	-23,3%
Volumes collectés Lagune Moulon (m3)				29 704	19 491	19 491	19 491	19 491	0,0%
Volumes collectés STEP Nérigean (m3)				1 390	4 380	4 380	4 380	4 380	0,0%
Volumes collectés STEP St Quentin (m3)	79 909	81 480	87 666	98 033	100 602	90 028	100 805	105 793	4,9%
Volumes collectés Yayres (m3)	120 949	147 242	153 774	172 219	167 958	144 842	172 262	159 355	-7,5%
Volumes collectés totaux (m3)	642 522	767 543	786 575	913 892	898 914	776 375	949 660	931 672	-1,9%
Evolution des volumes entrant N/N-1	-9,1%	19,5%	2,5%	16,2%	-1,6%	-13,6%	22,3%	-1,9%	
Volumes assujettis (m3)	580 358	595 632	659 877	699 879	704 532	736 248	732 614	694 579	-5,2%
Evolution N/N-1	-2,1%	2,6%	10,8%	6,1%	0,7%	4,5%	-0,5%	-5,2%	

Baisse de 5,2 % des volumes assujettis.

Baisse de 5,4 % de la pluviométrie et baisse de 1,9 % des volumes collectés.

Evolution des volumes d'eaux parasites									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Eaux parasites (m3)	62 164	171 911	126 698	214 013	194 382	40 127	217 046	237 093	
Evolution N/N-1	-46%	177%	-26%	69%	-9%	-79%	44%	9%	



En 2024, malgré la baisse de la pluviométrie et des volumes collectés en entrée des stations par rapport à 2023, on observe une hausse des volumes d'eaux parasites par rapport aux années précédentes.

Patrice LAVISSE précise qu'il y a 2 stations pour lesquelles on n'a pas de dispositif de mesure précis, à savoir MOULON et NERIGEAN. Il indique avoir repris les mêmes volumes qu'en 2021-2022. Il précise que les eaux parasites représentent la différence entre les volumes collectés totaux et les volumes assujettis avec une augmentation de 9 % par rapport à 2023, malgré le fait d'une pluviométrie plus basse en 2024.

Renaud CHALLENGEAS indique que le recensement des zones humides pour l'élaboration du PLUi-HD s'est déroulé par sondages à cette période.

L'évolution des volumes assujettis montre une diminution de 5,2 % (augmentation moyenne de 3,5 % sur la période 2013-2024).

Evolution des volumes assujettis									
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Volumes assujettis (m3)	580 358	595 632	659 877	699 879	704 532	736 248	732 614	694 579	
Evolution N/N-1	-2,1%	2,6%	10,8%	6,1%	0,7%	4,5%	-0,5%	-5,2%	

	CEP 2024	CARE 2024	écart
Nombre d'abonnés	8 125	7 624	-6,2%
Volumes assujettis	796 326	694 579	-12,8%
Volume/abonné/an	98	91	-7,0%

Entre 2023 et 2024, baisse de 5,2 % des volumes assujettis à l'assainissement collectif.
Sur la période 2013-2024, l'augmentation moyenne annuelle a été de 3,5 %.

Les données réelles 2024 (nombre d'abonnés, volumes assujettis) sont très inférieures aux prévisions du Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) du contrat.

Patrice LAVISSE précise que le candidat SUEZ avait remis une offre pour le contrat d'assainissement de 4 ans intégrant une évolution du nombre d'abonnés et des volumes, avec une croissance annuelle de 4 %. Il indique que les volumes prévus dans le prévisionnel en 2024 étaient de 796 326 m³ servant de base à la facturation. Il souligne que ces recettes ne sont finalement que de 694 579 m³ représentant une baisse de 12,8 % expliquant en partie le CARE 2024 déficitaire avec les frais engagés sur le réseau de vide. Il précise que dans la mise en concurrence, ce risque pris par le candidat SUEZ sur l'évolution du nombre d'abonnés et l'évolution des volumes assujettis permettant une offre plus compétitive que les concurrents, n'est pas favorable puisqu'il implique une baisse des recettes par rapport à ce qui était prévu.

L'évolution de linéaire de conduites est en augmentation de 2,4 %.

PPS
Collectivités

Evolution du linéaire de conduites

Répartition du linéaire de canalisations par type (ml)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement	0	56	56	56	56	56	56	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement	112 211	118 254	81 852	82 378	82 807	83 981	85 929	2,3%
Linéaire sous-vide			41 556	41 019	41 345	42 336	43 474	2,7%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement	1 158	1 102	1 102	1 102	1 102	1 102	1 102	0,0%
Linéaire refoulement	30 846	33 589	34 117	34 123	35 256	35 582	36 452	2,4%
Linéaire de réseau eaux traitées	4 716	4 867	4 861	4 903	4 903	4 973	4 973	0,0%
Linéaire de réseau en trop-plein	6	6	6	6	6	6	6	0,0%
Linéaire total	148 937	157 874	163 550	163 587	165 475	168 036	171 992	2,4%

Augmentation de 2,4 % du linéaire entre 2023 et 2024.

74 Postes de Relèvement exploités (+7) et 4 centrales sous vide.

575 bâches sous-vide (353 sur Izon et 222 sur Vayres).

9

Patrice LAVISSE souligne que l'évolution du linéaire est due aux extensions et aux postes de relevage supplémentaires qui ramené à la diminution du nombre d'abonnés augmentent les charges expliquant aussi le déficit du CARE 2024.

La capacité totale des équipements d'épuration est de 25 070 EH avec plusieurs non-conformités en 2024.

PPS
Collectivités

Capacité des 8 stations d'épuration et des 4 lagunes

Nom du site	année de mise en service	capacité de traitement (EH)
Lagune Arveyres	1988	1 800
Lagune Port Noyer	2002	600
Lagune Génissac	2009	1 800
STEP biodisque Izon-Vayres	2012	1 750
STEP Izon	2001	5 000
STEP Lugaigac	2010	300
Lagune Moulon	2008	700
STEP Nérigean	2019	350
mini STEP Sales	2004	70
STEP St Germain du Puch	2011	2 200
STEP St Quentin de Baron	2015	6 000
STEP Vayres +SV	2011	4 500
Total		25 070

10

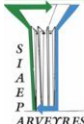
PPS
Collectivités

Non-conformités des rejets en 2024

Le rejet de la lagune d'Arveyres Bourg n'a pas été conforme sur le paramètre MES (dépassements liés à des départs de boues).

Le rejet de la lagune d'Arveyres Port du Noyer, n'a pas été conforme lors du bilan de mai 2024 (rendement dégradé en MES).

Le rejet de la STEP de St Quentin de Baron a été non conforme sur le paramètre de rejet Phosphore (défaut d'injection du chlorure ferrique au Poste L'Ortolan).

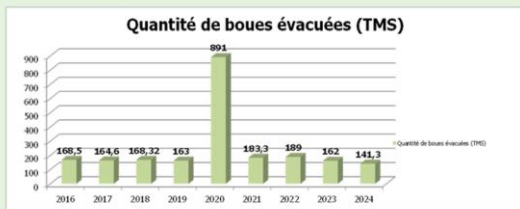


11

Les quantités de boues évacuées sont stables sauf en 2020 qui a vu le curage du Lagunage du Bourg d'ARVEYRES se réaliser, provoquant une augmentation ponctuelle des volumes.

PPS
Collectivités

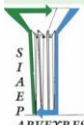
Quantités de boues évacuées en TMS



Quantité de boues évacuées (TMS)

En 2020, ont eu lieu le curage et la réhabilitation de la lagune d'Arveyres bourg. Ce curage a généré l'évacuation de 687 TMS en 2020. Hors la lagune d'Arveyres, l'évacuation de boues en 2020, avait été de 204 TMS.

En 2024, les quantités de boues évacuées en TMS, ont baissé de 13 % par rapport à 2023.



12

La facture 120 m³ a augmenté de 1,2 % du fait de la hausse de la part proportionnelle syndicale et des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau. Le prix moyen est de 3,830 €/m³.

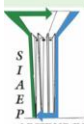
PPS
Collectivités

Evolution de la facture 120 m³

Facture 120 m ³	Qté	PU au 1/1/2024	PU au 1/1/2025	Montant au 1/1/2024	Montant au 1/1/2025	Evolution
Part déléguataire						
Part fixe : Abonnement (€)	1	74,00	75,30	74,00	75,30	1,8%
Part proportionnelle : Consommation (€/m ³)	120	1,5230	1,5497	182,76	185,96	1,8%
Part collectivité						
Part fixe : Abonnement (€)	1	30	30	30,00	30,00	0,0%
Part proportionnelle : Consommation (€/m ³)	120	0,8000	0,9500	96,00	114,00	18,8%
Redevances et taxes						
Modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	120	0,2500		30,00		-50,0%
Redevance performance (€/m ³)	120		0,1050		12,60	1,2%
Sous-total en € HT				412,76	417,86	1,2%
TVA en €		10,0%	10,0%	41,28	41,79	1,2%
Total en € TTC				454,04	459,65	1,24%
Prix moyen en €/m³				3,784	3,830	1,24%

La facture 120 m³ a augmenté de 1,2 % entre le 1/1/2024 et le 1/1/2025 (augmentation de la surtaxe syndicale compensée par la baisse de la redevance agence de l'eau).

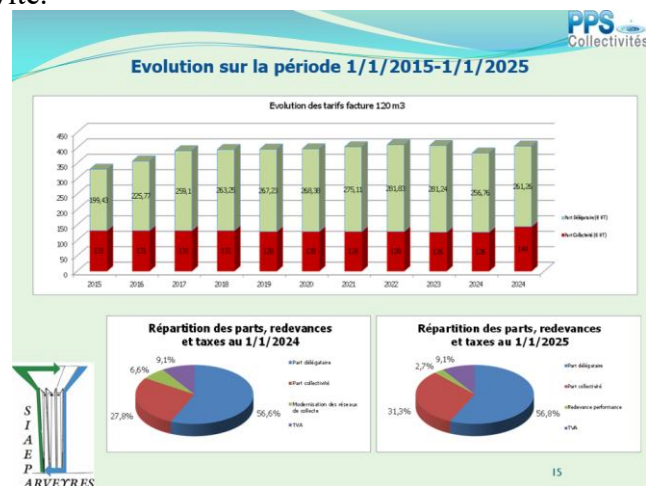
En 2024, le taux d'inflation a été de 2 %.



14

Patrice LAVISSE indique que la facture de 120 m³ est passée de 454,04 € à 459,65 € TTC (+1,2 % inférieure au taux d'inflation en 2024 de 2 %). Il précise que l'augmentation de la part syndicale a été compensée par la baisse de la redevance Agence de l'Eau permettant un maintien de la facture entre 2024 et 2025.

La répartition des parts montre que 57 % de la facture est perçue pour le délégataire contre 31 % pour la collectivité.



Les recettes de la collectivité ont augmenté de 8,5% soit 795 032 € en 2024.
Les recettes de l'exploitant ont diminué de 13,0 % soit 1 787 739 € en 2024 principalement due à la facturation du nouveau contrat.

PPS Collectivités

Evolution des recettes

Recettes de la collectivité			
	2023	2024	variation 2024/2023
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances Eaux usées domestiques	896 935	973 349	8.5%
dont redevance modernisation réseau	180 024	178 317	-0.9%
dont facturation eaux usées	716 911	795 032	10.9%
Total recettes liées à la facturation des abonnés	896 935	973 349	8.5%
Autres recettes			
Primes pour épuration	0	0	
Recettes collectivité	716 911	795 032	10.9%
Recettes Agence de l'Eau	180 024	178 317	-0.9%

Recettes de l'exploitant			
	2023	2024	variation 2024/2023
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	1 860 214	1 674 210	-10.0%
dont abonnements	379 972	569 799	50.0%
dont partie proportionnelle	1 293 488	970 990	-24.9%
dont variation de la part estimée	186 754	133 421	-28.6%
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	98 963	101 690	2.8%
Autres produits accessoires	95 456	11 839	-87.6%
Total des recettes exploitant	2 054 633	1 787 739	-13.0%

16

Patrice LAVISSE présente les indicateurs de performance : taux de desserte, connaissance et gestion patrimoniale du réseau, qualité du rejet et conformité des boues.

PPS Collectivités

Indicateurs de performance

Le nombre d'abonnés potentiels s'élève à **9 627**,
soit un taux de desserte de l'assainissement collectif de 79 %.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	Barème	Points obtenus en 2023	Points obtenus en 2024	Variation
Valeur de l'indicateur	120	85	105	24%

L'indicateur s'est amélioré avec la mise en place des programmes d'auscultation et de renouvellement du réseau en 2024.

Les rejets mesurés au vu des bilans réalisés en 2024, sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, sauf pour les lagunes d'Arveyres Bourg et d'Arveyres Port du Noyer (paramètre MES), et la STEP de St Quentin-du-Baron (paramètre Pt).

Indicateur P206.3	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	0%

18

Les travaux engagés en 2024 et projetés en 2025 sont décrits ci-après :

Travaux engagés en 2024

PPS
Collectivités

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Montant et nature des travaux engagés pour l'année
Libellé	CPU 2024	
OP 1000 - Arveyres : Fonds litres		13 925,26 €
OP 1006 - Arveyres : Réhabilitation Lagunage Port du Noyer		255 715,36 €
OP 1100 - Génissac : Fonds litres		981,50 €
OP 1200 - Izon : Fonds litres		108 112,19 €
OP 1209 - Izon : Optimisation STEP IZON		5 815,10 €
OP 1217 - Izon : Avenue d'Izon		28 769,78 €
OP 1219 - Izon : SAS NEXITY IRI		52 277,57 €
OP 1225 - Izon : Modification réseau CV 1		25 127,38 €
OP 1226 - Izon : Réhabilitation système d'assainissement sous vide		260 194,60 €
OP 1227 - Izon : Avenue de Saint Pardon		279 827,27 €
OP 1300 - Saint Germain du Puch : Fonds litres		7 359,34 €
OP 1304 - Saint Germain du Puch : Collecte Sales / LD Marcillac		23 359,26 €
OP 1307 - Saint Germain du Puch : PR Pont de Gourgue et Le Comte		288 634,56 €
OP 1400 - Vayres : Fonds litres		103 351,10 €
OP 1412 - Vayres : Réhabilitation système d'assainissement sous vide		114 563,20 €
OP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds litres		4 950,00 €
OP 1707 - Saint Quentin de Baron / Baron : Route de Luchey		413 419,66 €
OP 1801 - Diagnostics périodiques et permanents		79 104,00 €
OP 2800 - Cadarsac : Fonds litres		11 973,60 €
OP 2803 - Cadarsac : Chemin de Casteloup		1 088,89 €
OP 3003 - Lugagnac : Réseau Le Poney		1 464,44 €
TOTAL		2 067 994 €

Collectivité : 2 067 994 € de travaux
Délégataire : 192 424 € de travaux de renouvellement
« équipements et génie civil » et 18 841 € de travaux de renouvellement « réseaux ».

19

Projets de travaux en 2025 (1)

PPS
Collectivités

Projets à l'étude 2025 et programme pluriannuel : 4 288 k€

Projets à l'étude et programme pluriannuel de travaux		
PRIORITE	OBJECTIFS RESULTATS ATTENDUS	BP 2025 HT
3	Travaux non programmés (hors tranche)	20 000,00 €
1	Obligation réglementaire - Réhabilitation prétraitement, lagunes 2 et 3	67 419,69 €
3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €
3	Travaux non programmés (hors tranche)	100 000,00 €
2	Étendre la capacité de traitement et réhabiliter certains ouvrages (habillage filière boues...)	75 000,00 €
3	Extension de la collecte en assainissement collectif	75 000,00 €
1	Délester la charge de pollution sur la STEP IZON Bourg (5000 EH) et améliorer le fonctionnement du système d'assainissement sous vide	600 000,00 €
1	Sécuriser le fonctionnement du système sous vide en jugulant les eaux parasites	150 000,00 €
1	Délester la charge de pollution sur la STEP IZON Bourg (5000 EH) et améliorer le fonctionnement du système d'assainissement sous vide	5 000,00 €
1	Sécuriser le fonctionnement du système sous vide en jugulant les eaux parasites et projet(s) immobilier(s)	260 000,00 €
1	Projet immobilier	40 000,00 €
1	Déplacement du réseau dans le cadre de la réhabilitation du Pont.	120 000,00 €
3	Travaux non programmés (hors tranche)	15 000,00 €

20

Projets de travaux en 2025 (2)

PPS
Collectivités

Projets à l'étude et programme pluriannuel de travaux		
PRIORITE	OBJECTIFS RESULTATS ATTENDUS	BP 2025 HT
1	Transformation de la STEP de Sales en PR (obsolescence du traitement) et extension de la collecte en assainissement collectif. Mutualisation avec l'eau potable	650 000,00 €
3	Travaux non programmés (hors tranche)	100 000,00 €
0	-	4 634,40 €
1	Sécuriser le fonctionnement du système sous vide en jugulant les eaux parasites	150 000,00 €
1	Projet immobilier	65 000,00 €
1	Améliorer le fonctionnement du système d'assainissement sous vide et connecter plusieurs projets immobiliers	400 000,00 €
3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €
3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €
1	Obligation réglementaire - Réhabilitation des lagunes 2 et 3	480 000,00 €
1	Mutualisation des travaux avec la réhabilitation du Lagunage	100 000,00 €
3	Travaux non programmés (hors tranche)	15 000,00 €
0	-	600,00 €
2	Remplacer les membranes de la STEP Saint Quentin de Baron (6000 Eh)	140 000,00 €
3	-	5 000,00 €
1	Obligation réglementaire - identifier les problématiques sur la collecte et le traitement (ARVEYRES, SAINT GERMAIN DU PUCH et SAINT QUENTIN DE BARON)	500 000,00 €
2	Etudier et mettre en œuvre des solutions de réutilisation des eaux usées traitées	100 000,00 €
3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €
3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €
		4 287 653,89 €

21

La dette est en forte augmentation par rapport aux années précédentes.



Le nombre d'abandons de créances a augmenté en 2024.

Le taux d'impayés de 4,70 % est plus élevé qu'en 2023 et peut s'expliquer par la loi Brottes qui interdit la fermeture des branchements. Le pourcentage de volumes dégrévés de 4,7 %, correspond à des volumes comptés mais non facturés, qui a diminué grâce au déploiement de la télérelève.

Actions de solidarité et de coopération décentralisée et volumes dégrévés.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evo
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	52	36	23	42	31	33	6,5%
Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (part SUEZ)	2 967,20 €	3 106,17 €	2 013,93 €	4 053,05 €	2 213,76 €	2 173,83 €	-1,8%

Dégrèvements	2020	2021	2022	2023	2024	evo 2024/2023
Nombre de demandes acceptées	96	112	112	122	95	-22,1%
Volumes dégrévés en m3	35 881	50 864	67 180	77 231	32 430	-58,0%
Volume moyen par dégrèvement en m3	374	454	600	633	341	-46,1%
Volumes assujettis AC en m3	699 879	704 532	736 248	732 614	694 579	-5,2%
En % des volumes assujettis	5,1%	7,2%	9,1%	10,5%	4,7%	-55,7%

Taux d'impayés et créances irrécouvrables

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 2024/2023
Taux d'impayés	2,42%	3,25%	2,98%	3,35%	2,92%	4,70%	61,0%
Montant des Impayés TTC au 31/12/N	ND	ND	88 266 €	101 612 €	94 606 €	135 085 €	42,8%
Montant facturé TTC N-1			2 960 228 €	3 029 832 €	3 236 246 €	2 873 695 €	-11,2%
Montant des créances irrécouvrables	42 799 €	13 531 €	44 185 €	54 972 €	60 461 €	74 544 €	23,3%
Montant des créances irrécouvrables hors travaux supérieures à 6 mois TTC	82 832 €	134 905 €	ND	ND	ND	ND	
Taux de créances irrécouvrables	1,55%	0,49%	1,46%	1,70%	2,10%	2,40%	14,3%

Le taux d'impayés 2024 s'élève à 4,70 %, en forte hausse par rapport à l'année précédente. Il est le plus élevé depuis 2019.

Jean-Luc LAMAISSON suggère que la proportion d'abonnés en impayés est supérieure chez les assujettis au collectif.

Patrice LAVISSE confirme ce constat car les factures des assujettis sont plus élevées.

Joachim BOISARD propose d'appliquer des pénalités au contrat d'assainissement pour la gestion des impayés.

Patrice LAVISSE précise que ces pénalités ne sont pas prévues au contrat actuel.

Joachim BOISARD indique que lors d'échanges passés avec des représentants de SUEZ des progrès étaient nécessaires sur la gestion des impayés.

Laurent HILLON précise que la gestion des impayés est portée par le contrat d'eau potable et souligne que les 20 abonnés ayant les impayés les plus importants pèsent énormément sur le montant total.

Thierry DUBREUIL reproche à SUEZ que cette information sur les 20 impayés ne soit communiquée qu'en fin de mandat.

Joachim BOISARD rappelle que SUEZ a toujours opposé la réglementation RGPD pour transmettre ce type de données personnelles.

Patrice LAVISSE indique que le montant élevé des impayés impacte également le CARE 2024.

Laurent HILLON rappelle qu'il est très risqué de transmettre des données personnelles.

Monsieur le Président propose au vote ce RPQS 2024.

Décision :

Le Président indique que le Cabinet Conseil PPS Collectivités, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services pour l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2024.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 POUR : 13

Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2024 en assainissement collectif.

Guy CHABANAIS, Matthieu COUREGE, Thierry DUBREUIL et Jean-Luc LAMAISSON s'abstiennent.

ANC n°005/2025 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2024 en assainissement non collectif

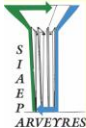
Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2024 exploité en Régie directe avec prestation de service sur 2022-2027.

Caractérisation technique du service
Mode de gestion

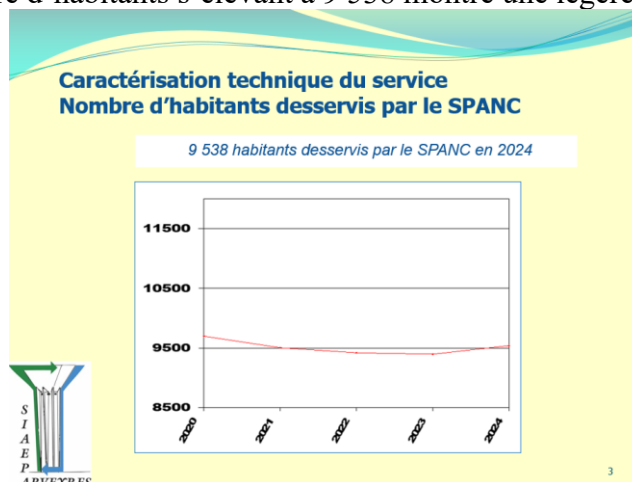
Service exploité en régie directe avec prestation de service

Période de contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes : 2022 - 2027



2

L'évolution du nombre d'habitants s'élevant à 9 538 montre une légère croissance en 2024.

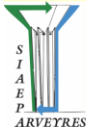


Les indices de mise en œuvre sont présentés ci-après :

Caractérisation technique du service
Indice de mise en œuvre

A : Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20
+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	+ 20
+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées de moins de dix ans	+ 30
+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	+ 30
TOTAL SUR 100	100

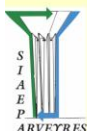


4

Caractérisation technique du service Indice de mise en œuvre

**B : Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre
du service public d'assainissement non collectif**

+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
+ 30 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0
TOTAL SUR 60	0



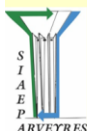
5

Caractérisation technique du service Indice de mise en œuvre

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

$$A + B = 100$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de mise en œuvre de l'ANC	100	100	100	100	100



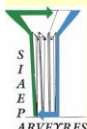
6

Pour rappel, le montant des redevances a évolué au 1^{er} mai 2022 passant de 120 € à 135 €. Le contrôle de conception et de réalisation a été amalgamé en une prestation unique.

Tarifs de l'assainissement et recettes du service Tarifs du contrôle de l'assainissement non collectif

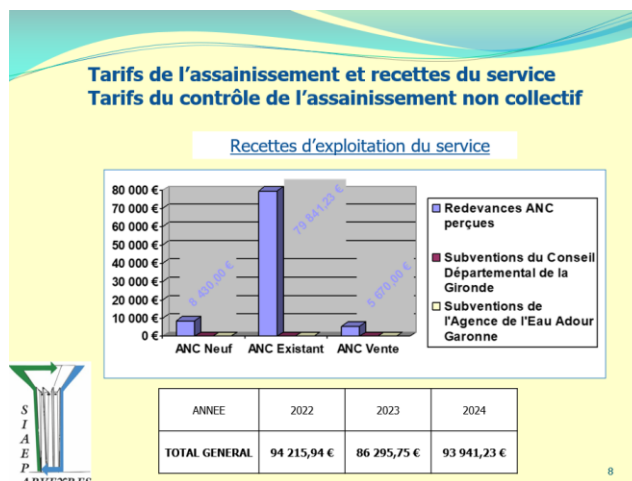
Redevances assainissement non collectif

Type d'installation	Type de contrôle	Montant de la redevance	Modalités de facturation
Installation neuve ou réhabilitée	Contrôle de conception et d'exécution	135 €	Facturé au propriétaire par un titre de recette
Installation existante	Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien	135 €	6 annuités de 22,50 € chacune facturées à l'usager sur la facture d'eau correspondant à la relève
	Contrôle lors d'une transaction immobilière	135 €	Facturé au demandeur par un titre de recette

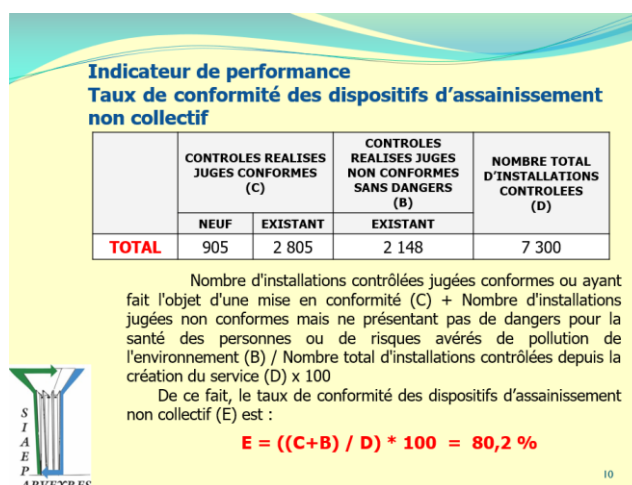
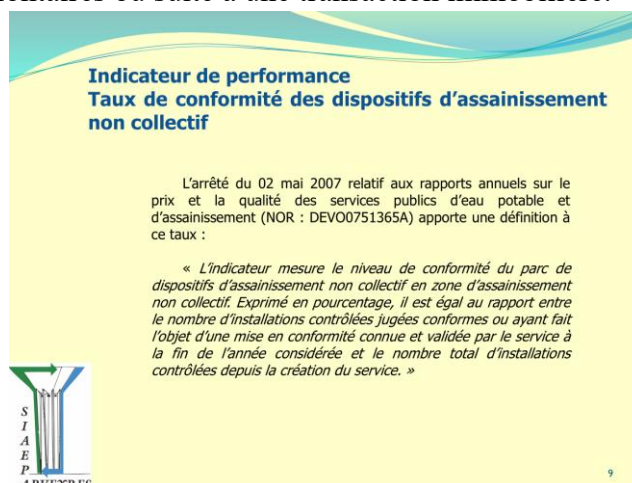


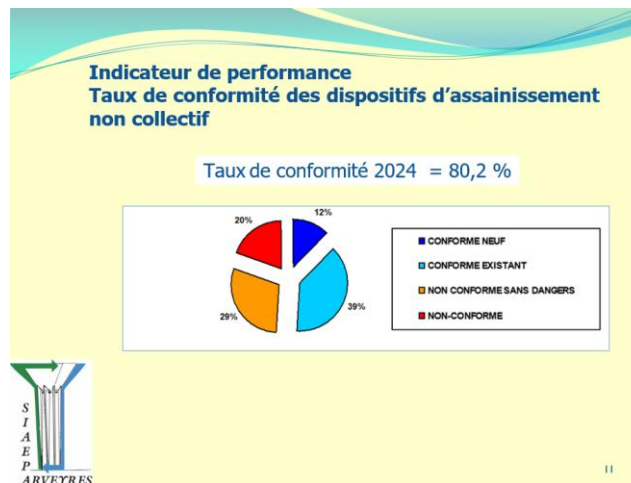
7

Le total des redevances constituent l'essentiel des recettes d'exploitation du service qui s'élèvent 93 941,23 €.

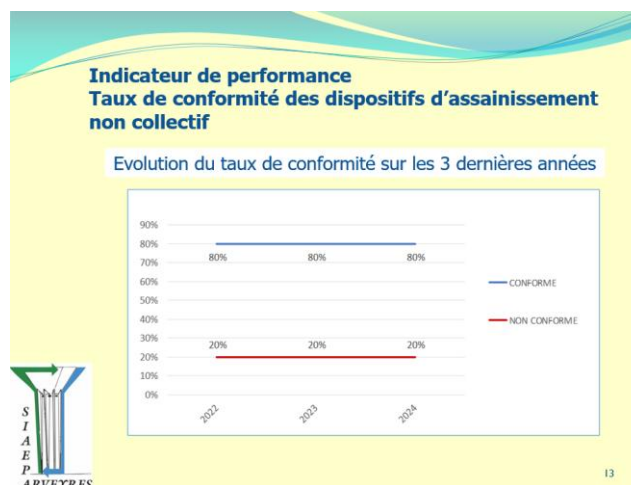
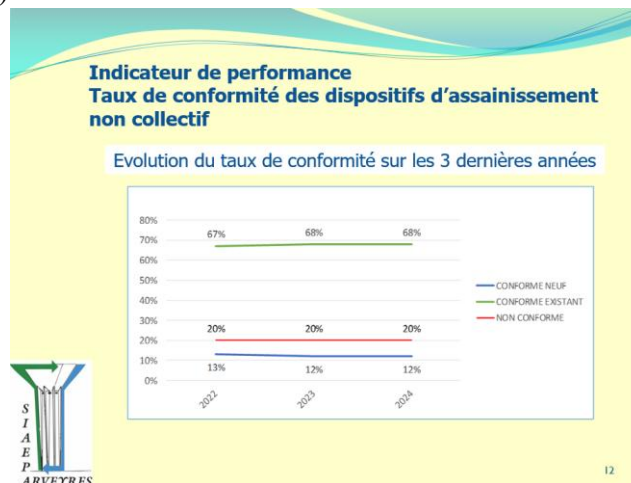


Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est le seul indicateur de performance. Il est important de bien l'interpréter car il classe les installations non conformes ne présentant pas de dangers (sanitaires ou environnementales) comme conformes. Il est de 80,2 % en 2024 poursuivant son évolution depuis plusieurs années du fait notamment des réhabilitations volontaires ou suite à une transaction immobilière.





Le taux de conformité sur les installations neuves a diminué conformément à la tendance des années passées (moins de nouvelles constructions) au profit des installations existantes (amélioration du parc).

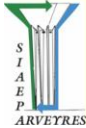


Le financement des investissements engagés sur l'exercice 2024 et projetés sur 2025 sont décrits ci-après :

Financement des investissements
Montant financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire

Dépenses d'investissement réalisées en 2024

Chapitre	Libellé	Mandats émis
21	Immobilisations corporelles	0,00 €

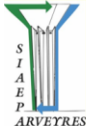


14

Financement des investissements
Montant financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire

Dépenses d'investissement prévues en 2025

Chapitre	Libellé	Montants budgétés
21	Immobilisations corporelles	32 105,39 €



15

Monsieur le Président propose au vote ce RPQS 2024.

Décision :

Le Président indique que notre collectivité a rédigé un projet de rapport pour l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2024.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2024 en assainissement non collectif.
--

Actualités

-

Travaux et Etudes

Monsieur le **Président** demande à **Monsieur le Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier réalisé par NOVELLO/COLAS sur GREZILLAC s'est très bien déroulé et qu'il a été réceptionné.

Informations : Travaux réceptionnés – Eau potable

- **Secteur Pont de Lissandre – GREZILLAC :**
- ✓ **Renouvellement et déplacement de canalisations d'eau potable sur 700 ml par l'entreprise NOVELLO**
- ✓ Réception le 18 septembre 2025

24

Monsieur le **Directeur** indique que les chantiers réalisés par le Groupement GMTP/EIFFAGE Route SO sur IZON sont en cours.

Informations : Travaux en cours – Eau potable

- **Avenues du Maréchal Leclerc et Léo Drouyn, Route de la Fosse du Moulin, Rues des Gabauds, de la Grave et de la Galerie – IZON :**
- ✓ **Renouvellement de canalisations d'eau potable sur 2100 ml par le groupement d'entreprises GMTP / EIFFAGE Route S-O :**



Signalisation – Rue de la Grave



Conduite – Route de la Fosse du Moulin

25

Informations : Travaux en cours –
Eau potable

- Avenues du Maréchal Leclerc et Léo Drouyn, Route de la Fosse du Moulin, Rues des Gabauds, de la Grave et de la Galerie – IZON :
- ✓ Renouvellement et déplacement de canalisations d'eau potable sur 2100 ml par le groupement d'entreprises GMTP / EIFFAGE Route S-O :
- ✓ Coût des travaux : 597 929,62 € H.T
- ✓ Durée : 4 mois (septembre à décembre 2025)

26

Monsieur le **Directeur** rappelle que les travaux de réhabilitation du Lagunage de MOULON ont débuté au mois de juillet dernier.

Informations : Travaux en cours –
Assainissement collectif

- **Lagunage – MOULON :**
- ✓ **Réhabilitation des lagunes 2 et 3** par les entreprises GMTP, 7 et B et SAS AGRAFEUIL



Terrassement



Bassin n°3

27

Informations : Travaux en cours –
Assainissement collectif

- **Lagunage – MOULON :**
- ✓ **Réhabilitation des lagunes 2 et 3** par les entreprises GMTP, 7 et B et SAS AGRAFEUIL
- ✓ Coût des travaux : 320 218,19 € H.T
- ✓ Durée : 4 mois (septembre à décembre 2025)

28

Questions diverses

Monsieur le **Président** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Monsieur le **Président** propose de retenir une date pour le prochain Comité Syndical, à savoir, le mardi 25 novembre 2025 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (date à confirmer).

Monsieur le **Président** remercie les membres présents.

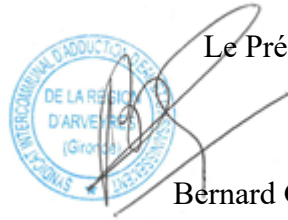
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Secrétaire de séance,



Pascal LELEU

Le Président,



Bernard GUILHEM